energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Réunion du conseil municipal à la salle des congés du Châtelard…

Le 27 mai 2021 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Yoann Balestrat était absent, représenté par Anne-Sophie Chazelle.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Didier Lekiefs.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Pierre Allard.

Béatrice Compère était absente, représentée par Laure Mura.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Thierry Granet.

Joëlle Pichon était absente, représentée par Hervé Beaudet.

*** Modification du 08/06/2021 ***
L’enregistrement Audio est [disponible sur le site de la Mairie](). Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.
*** Fin de la modification ***

- Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)
- Service Municipal d’Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d’Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)
- Adhésion de la Ville à l’association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn 52s)
- Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)
- Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)
- Contrat d’apprentissage – service Électricité (11mn 37s)
- Création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d’un potager municipal » (13mn 50s)
- Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l’article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)
- Délibération relative à la création et à la gestion d’un crématorium (23mn 44s)
- Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)
- Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)
- Création d’un groupement de commandes – Mise à disposition d’un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)
- Création d’un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)
- Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)
- Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)
- Validation des avenants pour l’ASSJ Athlétisme, l’ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)
- Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)
- Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)
- Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)
- Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Début de la séance à 18h30.

Le compte-rendu de la séance du 1er avril est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 1er avril). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des comptes-rendus. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (*1mn 52s*)

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le legs particulier de Monsieur Desbordes Camille, décédé en novembre 2020. Il avait en effet désigné la commune légataire de sa maison cadastrée AL-87 (7 impasse Macé).

Thierry Granet prend la parole pour rendre hommage à Camille Desbordes. Il rappelle qu'il a été un personnage important de la municipalité et qu'il a donné beaucoup à la commune. Ce dernier acte est dans la continuité de son action.

Voté à l'unanimité.

Service Municipal d'Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (*4mn 18s*)

Dans le cadre du plan « France Relance » initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, le Centre National du Livre (CNL), alloue sous conditions, une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales. Cette aide a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. La subvention est ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

La commune de Saint-Junien souhaite solliciter le concours financier de l'Etat, via le CNL, pour une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales à hauteur de 25% calculé à partir du montant des crédits alloués par la commune de Saint-Junien à l'achat de livres imprimés pour 2021.

Ci-joint le texte de la délibération :

CM 2021-05-27 – 1

Voté à l'unanimité.

Adhésion de la Ville à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine (*6mn 52s*)

Il est proposé d'adhérer à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine pour bénéficier de tarifs avantageux pour la location de matériels de spectacle.

Ci-joint le texte de la délibération :

CM 2021-05-27 – 2

Voté à l'unanimité.

Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (*8mn 18s*)

Il est proposé d'approuver les compensations pour l'année 2021 telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

CM 2021-05-27 – 3

La nouveauté vient du retrait des compensations pour les chemins de randonnée puisqu'ils sont de nouveau gérés par les collectivités.

Voté à l'unanimité.

Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (*9mn 49s*)

Cette délibération vise à régulariser un dossier qui traine depuis 2010.

CM 2021-05-27 – 4

Voté à l'unanimité.

Contrat d'apprentissage – service Électricité (*11mn 37s*)

Il est demandé de valider le recours au contrat d'apprentissage pour le service bâtiment à compter du 1er Août 2021, pour une durée de 2 ans, pour préparer un CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques.

Voté à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d'un potager municipal » (*13mn 50s*)

Il est proposé de créer un poste de contractuel pour mener le projet « création du potager municipal » pour une durée de 12 mois, du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, le contrat étant renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Consultez le texte de la délibération pour plus de détails :

CM 2021-05-27 – 5

Pierre Allard précise que c’est une délibération importante pour le projet car elle marque le début de la partie opérationnelle. Le poste serait contractuel pendant au moins 24 mois, afin de voir si le projet peut être mené à bien, et pourrait faire l’objet d’une titularisation par la suite.

Anne-Sophie Chazelle prend la parole pour demander comment va être géré le volume horaire. Le Maire répond que l’agent aura un forfait annuel de 1607 heures, et que si certaines périodes seront plus chargées, d’autres seront effectivement plus allégées, mais que le contrat respectera bien les obligations légales (respect de l’amplitude des heures de travail notamment).

Voté à l’unanimité.

Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l’article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (*20mn 41s*)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des procédures relatives aux concessions de services, l’article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d’une commission dénommée Commission de Délégation de Service Public (CDSP) afin qu’elle analyse les dossiers de candidature, qu’elle dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et qu’elle émette un avis sur les candidats qui seront invités à participer aux négociations par l’autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public.

Pour notre commune, la CDSP est composée du Maire ou son représentant, Président de la CDSP, et de 5 membres de l’assemblée délibérante élus en son sein.

Les membres titulaires et suppléants de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Avant l’élection de ses membres, il est nécessaire de fixer les modalités de dépôt des listes. Il est proposé que :

- Les listes seront déposées ou adressées au Conseil municipal à l’attention de Monsieur le Maire au plus tard le 15 Juin 2021
- Les listes pourront comporter moins de noms qu’il n’y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l’article D 1411-4 du Code général des collectivités territoriales.
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est indiqué que les différents chefs de groupes ont été consultés

pour présenter une liste unique et que le vote sera validé lors du prochain conseil.

Voté à l'unanimité.

Délibération relative à la création et à la gestion d'un crématorium (*23mn 44s*)

Il est proposé de valider la création d'un crématorium dans la zone de Boisse, avec un mode de gestion délégué, sous forme de concession pour 35 ans.

Plus de détail dans la délibération : CM 2021-05-27 – 6

Et dans le rapport sur le choix du mode de gestion.

Nathalie Tarnaud prend la parole pour demander des précisions sur la situation de l'îlot 4. M. Le Maire répond qu'il est situé au bout de la zone de Boisse, derrière Saica Pack. Nathalie demande ensuite si d'autres localisations avaient été envisagées. M. Le Maire lui répond que vu les contraintes, il n'y avait pas beaucoup de choix possible : cela ne doit pas être à côté d'habitations, et d'un accès facile. Enfin, suite à une autre question de Nathalie, il est précisé que le montant de la redevance sera calculé par la commission en fonction des investissements faits.

Esther Rasoa Fenosoa prend la parole pour rappeler l'intérêt d'un tel crématorium, notamment avec le fait que celui de Landouge est souvent en panne et que l'attente générée est un vrai problème pour les familles.

Voté à l'unanimité.

Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (*39mn 20s*)

Il est proposé de nommer **Impasse des Coteaux** la voie reliant les 8 lots du lotissement *Les Coteaux*, dont le permis d'aménager avait été délivré en 2019.

Voté à l'unanimité.

Effacement de dettes / Budget Général (*40mn 05s*)

Il est proposé d'approuver les effacements de dettes exposés dans le tableau ci-joint pour un montant de 6261,16€.

CM 2021-05-27 – 7

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes – Mise à disposition d'un

hydrocureur et autres prestations de services (*40mn 57s*)

Il est proposé la création d'un groupement de commandes avec la CCPOL ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de prestations de services lié à la mise à disposition d'un hydrocureur et du personnel.

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (*42mn 40s*)

Il est proposé la création d'un groupement de commandes avec la CCPOL ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de prestations de services de télécommunication fixes et accès internet.

Voté à l'unanimité.

Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (*43mn 54s*)

Il est proposé de valider les 3 objectifs du PEdT tels que présentés dans la délibération ci-jointe et de demander une dérogation au titre des accueils de loisirs ALSH.

CM 2021-05-27 – 8

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2021-2024

Pierre Allard tient à souligner le travail important effectué par les différents intervenants (agents, élus, enseignants, parents) et le temps passé pour arriver à un tel résultat.

Voté à l'unanimité.

Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (*50mn 13s*)

M. Burk, gérant de la boutique *Mod Passion*, place Guy Môquet, est locataire de la Commune de Saint-Junien. À ce titre et au vu des périodes d'interdiction d'ouverture, il demande une réduction de son loyer.

Il est proposé de valider un rabais au prorata temporis de la fermeture (27/30e), soit un rabais total de 811,21 €.

Voté à l'unanimité.

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (*52mn 15s*)

Il est proposé d'instaurer le RIFSEEP dans les conditions énoncées dans le texte ci-joint :

Pierre Allard précise que la différence par rapport à la version précédente est l'ajout de la mention du CIA, parce qu'il est obligatoire de l'y faire figurer, même si il n'est actuellement pas appliqué.

Voté à l'unanimité.

Validation des avenants pour l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (*56mn 35s*)

Il est proposé de valider les avenants n°2 aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre la commune et les associations mentionnées selon les montants validés lors du budget voté lors du dernier conseil.

Frédéric Dauvergne profite de cette délibération pour parler du courrier envoyé aux associations au mois d'avril dont voici une copie.

CourrierAuxAssos

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues.*
>
> *Je veux revenir ce soir sur le courrier que vous avez écrit en date du 8 avril à destination des associations, relatif à l'octroi des subventions pour 2021.*
>
> *J'ai été scandalisé, le mot est faible, par les propos tenus dans ce courrier.*
>
> *Premièrement, je vous rappelle, et ce n'est pas faute de vous l'avoir rappelé au cours de cette première année de mandat, qu'Énergie Citoyenne n'est pas un groupe d'opposition, mais un groupe minoritaire. J'espère que ce soir, ce sera la dernière fois que nous aurons à nous justifier là dessus.*
>
> *Deuxièmement, je veux dénoncer le caractère mensonger des propos que vous avez tenu. Oui, le groupe Énergie Citoyenne a voté contre les budgets (sauf le budget photovoltaïque). Non, le groupe Énergie Citoyenne ne s'est pas prononcé contre la reconduction des subventions. Je vous demande (et vous renvoie à vos propres contradictions), Monsieur le Maire, pourquoi l'année dernière, alors que nous avions également voté contre les mêmes budgets, cela n'avait pas été relevé. Et pourquoi cette année c'est un sujet dont vous vous emparez, probablement pour des raisons de politique*

> *politicienne.*
>
> *Je ne suis pas dupe, votre volonté de dénigrer Énergie Citoyenne aux yeux des associations est une manœuvre politique, et dans le contexte, je la comprends. Je tiens à dire à toutes les associations qu'Énergie Citoyenne est à leur côté. Et je profite de cette tribune pour leur adresser au nom de notre groupe un message de soutien, de confiance, et de respect, surtout dans la période que nous traversons.*
>
> *C'est nous faire doublement un mauvais procès. Un de nos premiers engagements de campagne, c'était le maintien global du montant des subventions aux associations. Et je peux vous dire que tous les membres de notre groupe sont investis dans des associations.*
>
> *Je dois être sans doute naïf, ou peut-être un peu trop novice. Il doit falloir être dans la politique depuis longtemps pour s'adonner à de telles pratiques irrespectueuses et mensongères.*
>
> *Pour conclure Monsieur le Maire, et pour vous éviter de retomber dans cet écueil, je vous propose, et d'ailleurs nous en avions déjà discuté lors de différentes réunions (en conseil et en commission), d'appliquer les dispositions de l'article 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »*
>
> *Je vous remercie.*

(*Note du rédacteur : la proposition de Frédéric permettrait aussi de répondre à la remarque de la chambre régionale des comptes dans leur rapport de 2018, partie 2.3.1…*)

Pierre Allard demande alors de retirer le terme « mensonger », parce que nous n'avons pas voté le budget, et que donc, selon lui, nous n'avons donc pas voté les subventions aux associations. Il précise que le courrier n'a rien de politique, il est un simple constat de ce qui s'est passé dans une assemblée (*Note du rédacteur : quelle était l'intention de mentionner ce vote dans le courrier aux associations, alors que nous n'avons jamais remis en cause les subventions qui leur sont versées ?*). Il nous renvoie à notre envie de transparence et prétend qu'il a ainsi fait preuve de transparence. Ensuite, il précise que pour lui, un groupe qui ne vote pas le budget est, de fait, un groupe d'opposition. Il dit que cette lettre, validée en réunion de municipalité, ne préjuge pas de

notre engagement envers les associations, mais que ça rend compte du vote du conseil comme nous l'avons fait sur notre site. Il rappelle que comme nous n'avons pas voté le budget, nous n'avons donc pas voté les subventions.

Frédéric reprend la parole pour rappeler qu'il a donné la solution, et qu'ils en ont déjà parlé plusieurs fois en réunions. Le Maire nous reproche alors de faire de la politique. Frédéric répond alors qu'il a sa propre interprétation et que nous avons la nôtre. On avait la possibilité de faire une double délibération et cela a été refusé. Il précise après que le vote du budget est effectivement un vote politique et que nous avons très clairement exprimé pourquoi nous ne le votions pas, et que les subventions ne faisaient pas parties de ces raisons.

Voté à la majorité (Didier Lekiefs ne prenant pas part au vote).

Le Maire précise alors qu'ils pourront envoyer un courrier disant qu'il y a eu vote unanime du conseil municipal sur ces subventions (*Note du rédacteur : c'est noté !*), et Frédéric lui indique que ce sera tout à leur honneur.

Tableau des emplois au 1er juin 2021 (*1h 05mn 12s*)

Il est proposé de valider la création d'un poste d'ETAPS Principal de 2e classe à temps complet et d'un poste de gardien-brigadier à temps complet.

Ci-joint le tableau des emplois : CM 2021-05-27 – 10

Voté à l'unanimité.

Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (*1h 06mn 50s*)

Il est proposé de valider les nouveaux tarifs de location des chalets tels que définis ci-dessous :

CM 2021-05-27 – 11

Voté à l'unanimité.

Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(*1h 08mn 02s*)

Il est proposé de valider la vente du lot n°12, correspondant à la parcelle EV-214, à M. RAOBADIA Kanto au prix de 20 euros le m2.

CM 2021-05-27 – 12

Voté à l'unanimité.

Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (*1h 09mn 34s*)

> *Motion contre la loi de « transformation de la fonction publique »*
>
> *Nous, élu.e.s de Saint-Junien, affirmons que les fonctionnaires territoriaux sont, à l'instar de l'ensemble des travailleurs.ses, du secteur public comme du secteur privé, des acteurs.rices essentiel.le.s de la vie économique et sociale de la nation.*
>
> *Nous affirmons que, dans la crise sanitaire, sociale et économique, à laquelle nous faisons, toutes et tous, face, les agents de la fonction publique territoriale ont été, et sont toujours, quelles que soient leurs missions, des acteurs.rices qui permettent à notre société de surmonter les difficultés et rendent la vie meilleure. Chaque citoyen.ne sait leur courage. Toutes et tous leur ont rendu hommage, par leurs applaudissements et par bien d'autres manifestations de solidarité.*
>
> *Pour tou.te.s les travailleur.se.s de France, nous aurions donc espéré que le gouvernement actuel tire les conclusions des erreurs du passé et abandonne les politiques d'austérité visant à dégrader les conditions de vie et de travail du plus grand nombre en faisant, par exemple, une pression à la baisse sur les salaires et les conquis sociaux.*
>
> *Nous aurions pu, dans le même mouvement, croire que les attaques contre le service public et ses agents cesseraient, « quoi qu'il en coûte ».*
>
> *Pourtant, la loi dite de « transformation de la fonction publique territoriale », mise en place par le pouvoir en 2019 n'a pas été modifiée. Si elle renforce l'obligation de porter le temps de travail des fonctionnaires territoriaux à 1607 heures par an, au nom d'une vision rétrograde de la modernisation, elle ne prévoit rien pour améliorer leur situation et le service rendu aux usagers, ni hausse de salaires permettant de rattraper le gel du point d'indice subi depuis plus de dix ans, ni dotations supplémentaires de*

> *l’état aux collectivités pour permettre un meilleur service public, ni prise en compte des situations locales ou professionnelles spécifiques (astreinte de nuit ou du week-end par exemple)…*
>
> *Pour nous, cette décision méconnaît l’engagement des agents publics territoriaux et l’importance de renforcer les services publics de proximité qui sont des biens communs de la nation. Elle s’inscrit aussi dans la poursuite des attaques contre les droits de tou.te.s les travailleurs.ses que la période actuelle a vu se multiplier.*
>
> *De plus, cette décision marque un nouveau recul de l’autonomie des collectivités territoriales et de leurs citoyen.ne.s.*
>
> *Une telle décision risque enfin de se traduire, dans de nombreuses collectivités, par une détérioration des conditions de travail des agents et par des menaces graves pesant sur l’emploi.*
>
> *Pour ces motifs, nous exigeons le retrait de cette disposition législative et la garantie qu’aucune régression sociale ne sera imposée à quel qu’agent public territorial que ce soit.*
>
> *Nous souhaitons surtout l’ouverture d’un débat démocratique, incluant les élu.e.s locaux.aies, les organisations syndicales, les associations et les usagers, permettant notamment une véritable reconnaissance de l’importance de l’action des fonctionnaires territoriaux, l’amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération.*
>
> *Nous rappelons enfin que nous sommes solidaires de ceux et celles qui portent, avec leurs organisations syndicales notamment, ces revendications ainsi que de tous ceux, et toutes celles, qui tâchent d’améliorer les conditions de travail de l’ensemble de la population, quels que soient les métiers et les statuts concernés.*

J’ai pris la parole pour expliquer qu’à titre personnel je ne prendrais pas part au vote et pour expliquer pourquoi :

>

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Cela fait presque un an maintenant que nous avons pris nos fonctions, et nous avons voté un certain nombre de motions depuis le début du mandat, proposées par la majorité, ou par notre groupe. Je m'interroge aujourd'hui sur le sens de cette démarche. Nous n'avons jamais eu aucun retour de la part de quiconque (représentants de l'État, parlementaires, etc.) sur les motions votées jusqu'ici. Autrement dit, ces textes ne changent rien aux problèmes qu'ils soulèvent…*
>
> *J'ai finalement le sentiment qu'il s'agit d'un instrument de communication dépourvu de tout impact réel. Ce n'est pas ma façon d'envisager la politique qui pour moi doit plus se concentrer sur l'action que sur la communication.*
>
> *C'est pourquoi, à titre personnel, et même si je peux partager les éléments qui figurent dans ces différents textes, je ne prendrai plus part aux débats ni aux votes concernant les motions, par principe.*
>
> *Je n'engage en rien mon groupe. Je le redis, c'est une position de principe tout à fait personnelle qui n'a rien à voir avec le contenu du présent texte.*
>
> *Je vous remercie.*

Le Maire indique que les motions n'amènent effectivement que peu de réponses. Elles sont transmises à la préfecture, au député et au sénateur, pour qu'ils les fassent remonter aux services de l'État. Il dit que même les motions passées au Département n'ont que rarement des réponses. Il pense que c'est un moyen d'alerte des grands élus des problèmes rencontrés. Qu'il n'y ait pas de réponse ne veut pas dire que l'élu ou le citoyen ne doivent pas s'exprimer (*Note du rédacteur : selon moi, l'élu en conseil ne s'exprime pas en tant que citoyen, mais en tant que représentant des électeurs de sa collectivité.*), et les motions sont aussi un moyen d'expression des élus ou des organisations syndicales.

Clément Ladune veut préciser que s'exprimer, c'est aussi agir (même si on est pas suffisamment entendu comme dans sa famille politique), et que si on ne s'exprime pas, c'est comme si on était d'accord. Il indique que cette motion est un élément de la construction du rapport de force qui se crée.

Christophe Wacheux prend ensuite la parole pour parler du fond et de la forme que doivent prendre les actions. Il nous indique que nos actions, sur le fond, sont constructives, mais que la forme fait offense à notre

intelligence…

Frédéric prend la parole pour répondre à M. Wacheux, lui indiquant qu'il partage le point de vue sur le fond, mais pas sur la forme. Pour revenir sur le courrier, donc la forme, lorsque l'on est attaqué sur la forme, nous sommes obligés de répondre sur la forme. Il rappelle que nous sommes constructifs et que nous avons proposé une double délibération, ce qui est bien de l'action constructive.

M. Wacheux ne nous reproche en rien (en rien, en rien…) le fait d'avoir répondu, mais le fait d'y avoir répondu ici en séance « publique » du conseil municipal alors que leur porte est toujours ouverte pour la discussion… (*Note du rédacteur : il nous dit donc que pour répondre à des propos envoyés à toutes les associations de la ville, nous n'aurions pas dû répondre publiquement mais uniquement en tête à tête…*)

Pierre Allard reprend la parole sur ce sujet pour rappeler l'Unité Budgétaire. Il dit que la délibération de vote des subventions peut être faite à part pour permettre aux membres des différentes associations de ne pas participer au vote, mais que les lignes budgétaires doivent bien être ouvertes par le vote du budget. Frédéric indique que si les subventions avaient été votées à part, cela aurait réglé ce problème. Le budget se vote globalement, malheureusement, et les lignes budgétaires auront bien été créées pour les subventions malgré notre opposition au budget dans sa globalité (qui n'implique pas notre opposition à chaque point de celui-ci). Voter les subventions à part aurait permis de clarifier le débat et ils l'ont refusé.

Monsieur le Maire nous menace alors de représailles si le mot « mensonger » continue d'être utilisé pour ce courrier. Puis il nous dit que voter des délibérations quand on s'est prononcé contre l'ouverture des lignes budgétaires était de la pure communication. (*Note du rédacteur : je me demande donc à quoi servent les délibérations puisque de toute façon, tout semble se décider uniquement dans le vote du budget comme un tout indivisible…*)

Frédéric rappelle que s'il n'y avait pas eu ce courrier, il n'y aurait pas ce débat, et que c'est dénigrer notre engagement associatif que de sous-entendre que nous avons refusé les subventions. Rappelant les propos de M. Wacheux, si on veut être constructif, il faut l'être dès le départ.

Pierre Allard dit que nous avions toute liberté de nous exprimer sur notre vote en indiquant que nous n'étions pas d'accord avec certains points du budget et d'accord avec d'autres, mais que le budget se vote dans son ensemble. J'ai pris alors la parole pour rappeler que c'est **exactement** ce que l'on a fait : on a précisé qu'on n'était pas d'accord avec certains points, on n'a jamais dit qu'on n'était pas d'accord avec les subventions.

Voulant avoir le dernier mot, il répond « certes, mais le budget n'a pas

été voté »…

Didier Lekiefs revient sur le sujet de la motion, disant que si on devait cesser de s'exprimer à chaque fois qu'on n'est pas entendu, on ne ferait plus rien. Il dit ensuite que pour lui, c'est une façon élégante de ne pas avoir à se prononcer sur cette loi, de la même manière que je me suis abstenu sur la précédente.

(*Note du rédacteur : j'avais envie de lui répondre que non, cela n'avait rien à voir avec le présent texte, que ce sentiment grandissait depuis plusieurs motions. J'aurais pu rajouter également qu'à titre personnel, je ne pense pas que prendre la parole au nom des citoyens sur des sujets nationaux alors qu'ils nous ont élus pour un mandat local soit ce qu'ils attendaient de nous… Mais je n'en ai rien fait, car j'avais précisé que je ne prendrais pas part au débat sur ces motions.*)

Voté à l'unanimité des votants. (Ne prenant pas part au vote, je suis considéré comme m'étant abstenu)

Remerciements

Remerciements envoyés à la mairie :

- **La Ludothèque La Roulotte** remercie la municipalité pour l'attention qu'elle porte à la vie associative.
- **France Victimes 87** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **Marchàpied** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **Le Secours Catholique** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210527

Questions Diverses

Thierry Granet souhaite prendre la parole pour faire part de son sentiment après avoir lu la tribune de notre groupe (qu'il qualifie volontairement d'opposition à plusieurs reprises). Il dit que nos propos sentent le populisme et jouent avec le sentiment de dégagisme. (*Note du rédacteur : cette tribune parlait de la validation de nos comptes de campagne et par souci de transparence rappelait les montants des indemnités des élus.*)

Reprenant la phrase sur la validation sans réserve de nos comptes, il répond que pour eux également, cela a été validé sans réserve. Et sur le

fait que nous prônions la transparence, il nous redemande le coût de notre projet d'aménagement de l'avenue d'Oradour-sur-Glane. (*Note du rédacteur : qui, comme déjà dit auparavant, n'était pas un projet, mais une vision d'avenir illustrée par une photo sur notre programme de campagne*)

Il critique notre transparence quand nous donnons les indemnités des élus car ce sont déjà des informations publiques que n'importe quel citoyen peut trouver en cherchant.

Thierry Granet dit qu'il se sent visé par nos propos et qu'il pense qu'ils remettent en cause l'honnêteté des élus en place qui sont là depuis très longtemps. Il cite ensuite Jean Jaurès : « *Le courage en politique comme dans tous les actes de la vie, c'est de chercher la vérité et de la dire, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe et de ne pas faire écho de notre âme, de notre bouche et de nos mains, aux applaudissement imbéciles et aux huées fanatiques.* » Il considère que cette tribune, à ce regard, manque cruellement de courage. (*Note du rédacteur : je considère que cette citation résume, au contraire, le fond de notre action*)

Frédéric prend la parole pour préciser que c'est un engagement que nous avions pris devant les citoyens et que nous l'avons tenu, et qu'il n'y avait rien d'autre derrière: nous avions un engagement moral et nous l'avons tenu.

Pierre Allard précise que les indemnités sont votées en conseil en début de mandat en toute transparence. Pour les présidents de communauté de commune, il y a même une déclaration à faire à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Philippe Gandois dit qu'il faut faire attention à ce qu'on écrit pour ne pas jeter la suspicion: quand on écrit qu'on donne sur notre site les montants des indemnités, il ne faut pas oublier qu'elle sont déjà publiques et votées.

Frédéric reprend la parole pour conclure en indiquant que le but n'est pas de jeter la suspicion. Les informations sont publiques, faciles à trouver pour nous, mais le commun des mortels ne sait pas forcément où trouver ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 20:15.

---

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Le positionnement de notre groupe

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Même si cela ne fait pas encore un an que nous avons pris nos fonctions, cela fait plus d’un an maintenant que les élections ont eu lieu, et il me semblait intéressant de rappeler le positionnement de notre groupe au sein du conseil municipal.

Notre groupe n’est pas un groupe d’opposition, nous sommes une force de proposition, au regard vigilant sur tous les dossiers et sur tout ce qui est décidé. Nos votes lors des différents conseils municipaux confirment nos intentions puisque nous soutenons les décisions et les projets qui nous semblent intéressants et nous nous opposons aux décisions qui ne vont pas dans le sens des idées que nous défendons (transparence, respect de l’environnement, justice sociale). Nous avons également fait plusieurs propositions, beaucoup ont été rejetées, mais heureusement certaines sont en cours de discussion et nous aurons l’occasion d’y revenir.

Il est un vote cependant sur lequel il est important pour moi de revenir, c’est celui du budget primitif 2021 qui était à l’ordre du jour du conseil municipal du 1er avril dernier.

Le vote du budget primitif est un acte politique fort fondé sur des choix décisifs pour la commune (fiscalité, emplois, subventions, investissements…) avec pour principe l’équilibre des recettes et des dépenses. Le budget primitif présenté par la majorité municipale est construit sérieusement dans un contexte incertain lié à la crise sanitaire. Néanmoins, certains choix ne sont clairement pas les nôtres, pas forcément parce que tous les projets et orientations sont mauvais, mais parce que nous n’avons pas les mêmes priorités.

Lors d’un tel vote, un budget global est soumis à l’approbation des élus, nous ne pouvons pas rentrer dans le détail de ces différents choix. Sans vouloir remettre en cause le travail réalisé au sein des commissions, nous ne pouvions que voter contre l’ensemble des budgets primitifs. Le budget photovoltaïque étant le seul budget lié à aucune décision, nous l’avons approuvé.

Je vous invite, si vous ne le faites pas déjà, à lire les comptes-rendus détaillés que nous faisons des différentes réunions du conseil municipal pour mieux comprendre nos positions et notre travail : https://www.energie-citoyenne-saint-junien.fr/cm-cc/

---

energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 1er avril 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Ce n’est pas un poisson, le conseil s’est bien réuni le 1er avril 2021

Le 1er avril 2021 s’est tenue une réunion du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Anne-Sophie Chazelle était absente, représentée par Yoann Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Éliane Croci.

Aurabelle Pesqué était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Joëlle Pichon était absente, non représentée.

Clémence Pique était absente en début de séance (arrivée à 17h55), représentée par Nathalie Tarnaud.

*** Modification du 27/04/2021 ***
L'enregistrement Audio est disponible sur le site de la Mairie. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.
*** Fin de la modification ***

- Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)
- Service Municipal d'Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)
- Adhésion de la Ville à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn 52s)
- Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)
- Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)
- Contrat d'apprentissage – service Électricité (11mn 37s)
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d'un potager municipal » (13mn 50s)
- Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)
- Délibération relative à la création et à la gestion d'un crématorium (23mn 44s)
- Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)
- Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)
- Création d'un groupement de commandes – Mise à disposition d'un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)
- Création d'un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)
- Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)
- Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)
- Validation des avenants pour l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)
- Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)
- Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)
- Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)
- Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Début de la séance à 17h38.

(*1mn 40s*) Le compte-rendu de la séance du 4 mars est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 4 mars). L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des comptes-rendus. Le CR comportait quelques erreurs que nous avons fait corriger. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails.

J'ai pris la parole :

> *Bonjour à toutes et à tous,*
>
> *Nous n'avons rien de plus à corriger sur ce compte-rendu que ce que nous avons déjà fait parvenir et qui a été intégré. Il manque toujours l'enregistrement audio de la dernière réunion sur le site web, mais je ne doute pas que ce ne soit qu'une question de temps avant de l'y trouver comme les précédents depuis le début de notre mandat.*
>
> *Cependant, je profite de ce moment pour reparler d'un sujet gênant.*
>
> *Comme nous vous l'avons déjà signalé, nous regrettons les horaires des différentes réunions, que ce soit celui de ce conseil municipal, mais plus encore ceux des différentes commissions.*
>
> *Vous noterez plusieurs retards à la réunion d'aujourd'hui car il est difficile de se libérer aussi tôt. Vous ne manquerez pas, également, de noter dans les comptes-rendus des différentes commissions les retards ou absences de nombreux membres de notre groupe comme de la majorité pour raisons professionnelles.*

> *Le règlement intérieur précise que les réunions du conseil municipal sont, en principe, à 18h30. Rien n'est indiqué pour les horaires des commissions, mais il est évident qu'elles devraient se dérouler à des moments où tous les élus, qu'ils travaillent ou non, aient la possibilité de participer.*
>
> *Les réunions des commissions se déroulent pour la plupart, ces dernières semaines, en visioconférence. Cela devrait faciliter l'organisation des réunions sans se soucier de l'heure du couvre-feu, mais ce n'est pas le cas. Nous avons vu nombre de réunions se dérouler à 14h ou 16h, et plusieurs élus n'ont pu se libérer de leurs obligations professionnelles.*
>
> *Je suis conscient que les élus peuvent bénéficier d'un crédit d'heures auprès de leur employeur. Cependant, il faut rappeler que ce crédit d'heures est une autorisation d'absence non-rémunérée et n'est pas toujours compatible avec les besoins de service.*
>
> *Nous vous redemandons donc, pour faciliter les travaux et les débats, de prendre en compte ces contraintes lors de l'organisation des futures réunions.*
>
> *Merci.*

Pierre Allard répond alors pour indiquer que « la municipalité » (*note du rédacteur: le bureau directeur de la collectivité*) a décidé d'avancer l'horaire du conseil municipal à causes du protocole sanitaire, d'autant plus aujourd'hui avec les décisions du gouvernement annoncées hier. (*Note du rédacteur : qui n'empêchent pas les réunions des organes délibérants, y compris après le couvre-feu.*)

Pour les commissions, il renvoie vers les adjoints qui sont maîtres de l'organisation de leurs commissions, rappelant qu'il est strictement interdit de faire des réunions d'organes non délibérants à plus de 6 en

présentiel. (*Note du rédacteur : il indique ensuite que ce sont les réunions qui sont interdites, en présentiel ou non, ce qui est une erreur.*) Il indique que les horaires des commissions doivent tenir compte des horaires de travail des agents de la commune. Il précise alors que d'après les retours qu'il a les réunions en visio ne permettent pas d'avoir plus de monde présent mais qu'il prend note de la remarque. (*Note du rédacteur : les réunions en visio ne permettent pas à plus de monde d'être présent, peut-être justement parce qu'elles sont aussi à des heures incompatibles avec les activités professionnelles…*)

Thierry Granet prend alors la parole pour préciser quelques points puisqu'il fait partie des adjoints ayant fixé une commission à 14h. (*Note du rédacteur : qui plus est, au même moment que la commémoration des victimes de la guerre d'Algérie organisée par le Maire…*) Il dit que si on pouvait organiser des réunions le samedi matin pour faciliter la vie de certains élus, il n'est pas question pour lui de demander aux agents de la Mairie, qui sont indispensables au bon déroulement des commissions, de venir travailler en dehors des plages horaires habituelles (*note du rédacteur : étant salarié d'une association, avec des élus bénévoles devant également faire des réunions en fonctions de leurs horaires de travail, je suis bien placé pour savoir que cela fait partie du travail que de sortir des horaires standards quand c'est nécessaire, et que les heures sont rattrapables ou payables en fonction*) et que les réunions en soirées sont interdites (*note du rédacteur : pas en visio.*) et qu'il assume parfaitement son choix.

Le Maire rappelle alors que seuls les organes délibérants peuvent se réunir et brandit le spectre (en disant qu'il ne le souhaite pas) de ne plus réunir les commissions et de tout décider en municipalité ou conseil municipal.

Frédéric Dauvergne prend la parole pour indiquer qu'il comprend les motivations de M. Granet, mais qu'il y a peut-être une marge de manœuvre entre 14h et le couvre-feu à 19h… Entre 17h et 18h, il est possible de travailler. M. Granet promet alors d'y réfléchir…

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition / Exercice 2021 (*8mn 50s*)

Il est proposé de ne pas changer les taux par rapport à 2020, soit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 47,49 %
  (taux communal 28,53 % + taux départemental 18,96 %)
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 85,09%

Voté à l'unanimité.

Budgets Primitifs 2021 (*10mn 28s*)

Voici un récapitulatif des budgets proposés :

CM 2021-04-01-1

Pierre Allard prend la parole, voici son texte d'introduction au budget :

> *Mes chers collègues,*
>
> *Le vote du budget est un acte politique par excellence qui décide de la collectivité pour l'année en cours.*
>
> *À l'image du budget des années précédentes, la réalisation du budget pour 2021 ne fut en rien facile. Les conditions budgétaires qui nous sont imposées par l'État sont complexes, encore plus cette année.*
>
> *Au risque de me répéter, de déranger celles et ceux pour qui les finances ne sont pas un souci et pour qui l'intérêt général est concentré dans quelques petits tours idéologiques, ou pour en faire un paradigme municipal. Je vais ici rappeler que notre budget communal s'est vu retirer quelques quatre millions d'euros en sept ans. Cette année encore, la DGF diminue de 55.000 euros. Je veux aussi rappeler que la suppression de la taxe d'habitation n'est assortie d'aucune garantie pérenne pas plus que nous ne sommes assurés de son dynamisme financier dans les années à venir.*
>
> *Alors, bien sûr, je comprends qu'il est facile de dire des choses, en relevant par exemple la réalisation d'un bout de voirie, qui pourtant va grandement faciliter la vie de nombre de nos concitoyens, s'offusquer du tarif des ordures ménagères en nous donnant des leçons de gestion sans forcément en connaître les tenants et les aboutissants, ni même d'ailleurs, en oubliant de dire que l'augmentation n'est que d'un euro par habitant.*
>
> *Mais je le redis, politiquement, je ne me trompe pas d'adversaire. Et quand je pointe les difficultés financières de notre collectivité, il s'agit bien des conséquences des politiques gouvernementales libérales qui, année après année, ont étouffé les collectivités locales sans aucune vergogne, voire en les accusant d'être trop dépensières. En tous les cas, on ne peut pas avoir en son temps soutenu ces politiques et en oublier aujourd'hui les conséquences, notamment en matière d'environnement. Et oui, si nous*

disposions des mêmes moyens qu'il y a dix ans, nous pourrions faire beaucoup plus dans ce domaine.

Encore une fois, le montage d'un budget est une tâche qui doit prendre dans son entièreté le service public communal, tant dans son fonctionnement que dans ses investissements : le personnel, les écoles, la voirie, les bâtiments municipaux, la fiscalité, la culture, le périscolaire, les manifestations, l'ordre public, le développement durable, l'urbanisme, chaque secteur est dépendant des autres, aucun n'a été autonome. Un budget est par essence délicat, bien évidemment, mais pas par le petit bout de la lorgnette et en ajoutant des brimborions qui laisseraient à penser que tout doit être décidé à l'aune d'une pensée qui en exclut toute autre.

C'est pour cela que j'ai la prétention de dire que le budget que nous vous présentons ce soir, et qui a été réfléchi par l'équipe municipale, est équilibré, tant dans ses aspects budgétaires que dans ses aspects politiques. Nous donnons chaque année à notre collectivité les moyens de mettre en œuvre des principes qui tiennent à la solidarité, à la gratuité, à l'entraide, à la culture, et la redoutable période que nous vivons en ce moment est un défi à la mise en œuvre de ces engagements.

Depuis le début de cette crise sanitaire inédite, notre municipalité a été contrainte de s'adapter, tout comme les autres d'ailleurs, perpétuellement, notamment sur le plan budgétaire, afin d'assurer les services indispensables à la population dans ce contexte : l'état civil, salubrité, propreté, accueil des enfants des personnels prioritaires, adaptation des bâtiments publics. Cela a engendré des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes. Je tiens ici à ce moment à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son souci permanent d'assurer une haute qualité de service. Les conditions parfois difficiles en termes d'organisation et d'adaptabilité au gré des évolutions réglementaires pourraient démotiver les équipes. Mais ils nous montrent, tous, qu'ils restent pleinement mobilisé pour continuer à effectuer leurs missions et accueillir du public dans des conditions particulières. Ils sont essentiels et nous devons les soutenir auprès de l'opinion.

> *Nous pouvons cependant nous demander si le futur de l'action publique n'est pas en train de se fabriquer sous nos yeux dans de multiples innovations spontanées, provoqué par une crise aussi brutale qu'inattendue. Dès le premier confinement, nous nous sommes efforcés d'innover. Dans ce contexte critique, l'impératif de continuité de service a bousculé le management public d'une manière générale. De nouveaux modes de coopération sont apparus. La relation des institutions publiques aux usagers et aux citoyens s'est reconstruite. À nous de poursuivre nos actions afin de garder au cœur de nos préoccupations l'usager, et de redonner du sens à l'intérêt général.*
>
> *Quoi qu'il en soit, même si nous rencontrons des obstacles et qu'elle est loin d'être gagnée, la partie mérite d'être jouée et nous nous efforçons de construire un budget responsable, solidaire et ambitieux dans le respect des objectifs fixés lors du débat d'orientation budgétaire et les divers travaux des commissions. Et je peux vous assurer que ce n'est pas simple. Pour vous en convaincre, il suffit d'avoir écouté l'allocution du président de la République hier soir, du premier ministre ce matin, pour comprendre qu'il est très difficile pour nous collectivités de nous adapter puisque lorsqu'il y a ces interventions, nous attendons toujours les textes, nous essayons certes d'innover, mais nous sommes constamment tenus de nous adapter à des textes qui se modifient régulièrement.*

Il présente ensuite le budget tel que décrit dans le Rapport – BP 2021.

(21mn 10s) Frédéric Dauvergne prend ensuite la parole :

> *Monsieur le Maire, chers collègues,*
>
> *Je veux simplement dire, dans la droite ligne de ce que nous défendons jusque là, et que nous continuerons à défendre avec la même énergie, dès lors que les projets d'investissement et les orientations politiques s'inscriront dans le respect et la protection de l'environnement, dans la solidarité, nous, élus d'Énergie citoyenne, nous les soutiendrons.*
>
> *Non, monsieur le Maire, ce n'est pas une posture politique que nous adoptons. Vous avez choisi l'artificialisation des*

> *sols et plus de béton. Nous choisissons le respect de la biodiversité, la végétalisation. Ce n'est pas une posture politique que de croire en un autre modèle de développement. Ce modèle de développement qui nous est proposé, il est dépassé, bien plus que dépassé, il est dangereux.*
>
> *Par ailleurs, monsieur le Maire, vous n'avez pas le monopole du débat démocratique. Nous, comme vous, monsieur le Maire, nous croyons aussi au débat démocratique et jusque là, dites-moi, seulement une idée que nous avons avancée dans les commissions, a été reprise. Je ne crois pas.*
>
> *En l'état, même si nous constatons que ce budget est construit sur des constantes saines, budget bien sûr qui peut être fragilisé par la crise sanitaire, au regard de certains des choix d'investissement ou des orientations politiques qui ne vont pas dans le bon sens, nous voterons contre l'ensemble de ces budgets, budget principal et annexes, hormis le budget énergie photovoltaïque.*
>
> *Je vous remercie*

Pierre Allard répond pour donner deux exemples :

- la taxe sur le foncier non bâti pour les exploitations faisant du bio : il indique que nous avons été prévenus que ce serait traité lors d'une prochaine commission des finances pour un vote avant octobre.
- la commission scolaire travaille également sur les tarifs des transports scolaires (un groupe de travail est en cours de mise en place par la commission sur ce sujet).

(*Note du rédacteur : M. Allard confirme donc qu'aucune des idées que nous avons proposée n'est dans le budget proposé aujourd'hui.*)

Il rappelle également que c'est dans les commissions que le travail se fait et que les décisions sont prises… Il pointe ensuite le fait qu'il présidait le conseil qui a mis en place le projet de couverture photovoltaïque et que c'est bien la preuve qu'il pense que le développement durable est intéressant. Grâce à lui, nous avons la possibilité d'approuver un budget.

(*Note du rédacteur : merci, mais le budget du photovoltaïque est surtout voté parce que c'est le seul où il n'y a pas de nouveaux choix à faire, alors que dans les autres budgets, les choix faits n'auraient pas forcément été les nôtres.*)

(*24mn 43s*) Thierry Granet prend ensuite la parole pour indiquer qu'il

est parfaitement d’accord avec nous sur le fait de lutter contre l’imperméabilisation des sols. Il dit que la France a trop bétonné, mais qu’il faut rester concret et pragmatique. Il dit qu’il nous soutiendra si nous faisons des propositions à l’aménageur du lotissement de 48 lots sur le règlement du lotissement, sur l’imperméabilisation des sols au niveau des trottoirs, etc. Mais c’est un projet privé sur lequel la municipalité n’a pas la main.

Il parle ensuite du projet de 200m de voirie que nous avons attaqué. Il dit que si on est contre, on doit être contre l’ensemble des projets d’aménagement, comme celui du passage en 2 fois 2 voies de la N141. Il ajoute que pour faire passer des camions, il faut des chaussées lourdes et que les techniques actuelles pour faire des chaussées lourdes plus écologiques ne sont pas au point ou sont à des prix déraisonnables. Il ne veut pas que l’on bloque les projets d’aménagement en attendant que les solutions de chaussées écologiques existent.

(27mn 43s) Yoann prend alors la parole pour lui répondre :

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Quelques remarques, notamment pour réagir aux propos de notre collègue Thierry Granet, parce que si je comprends bien, finalement, il faut être pragmatique, c’est à dire faire l’inverse de ce en quoi on croit.*
>
> *Aujourd’hui, si on veut véritablement défendre l’écologie, il faut une politique écologique et le pragmatisme n’a rien à faire dans l’histoire. On parle de l’artificialisation des sols et des routes. Nous nous sommes tous retrouvés pour défendre le train. Le train c’est une solution à la fois pour le quotidien, mais quand j’entends « le transport par camion » : développons le ferroutage ! On s’est tous battus en gare de Saint-Junien pour conserver notre gare, à la fois pour les usagers, mais également pour le fret.*
>
> *Et là où je suis assez étonné, c’est que si nous faisons tous le constat qu’il y a une urgence écologique et sociale, alors il faut prendre des mesures radicales. Il faut prendre des mesures nettes. On ne peut pas se satisfaire et continuer les politiques d’il y a dix ans. Les scientifiques nous alertent, ce n’est pas moi qui le dis. Le GIEC, le Haut conseil pour le climat, ils travaillent nos chercheurs, et ils nous disent qu’il faut agir maintenant. Donc, je trouve qu’il ne faut pas rester enfermés dans des logiques à la fois d’aménagement du territoire ou de l’aménagement urbain*

passées ; il faut absolument en sortir.

(Thierry Granet hurle alors « 200 mètres, 200 mètres… »)

Je crois que je peux ici parler de la théorie du colibri : tout compte dans l'affaire. Et si c'est ce qui permet de faire prendre conscience de problèmes plus graves sur des aménagements plus grands, évidemment [cela aura été doublement utile]. Et il ne faut rien laisser passer.

Et sur l'aménagement routier, à partir du moment où il y aurait des problèmes de sécurité, ça peut être justifié. On n'est pas là pour dire qu'on est sur une artificialisation qui doit être complètement stoppée, mais elle doit être à zéro. C'est à dire que dès lors qu'on artificialise, on s'engage à désartificialiser, si je puis me permettre ce néologisme, d'autres parties de notre territoire. Nous aussi, on est bien ancrés dans le réel et je pense que c'est parce qu'on est ancrés dans le réel qu'on veut mettre un terme à ces politiques qui sont catastrophiques. On parle évidemment de notre avenir, mais aussi de notre quotidien, parce que le changement climatique est là. Il est devant nous, on le voit. Il y a quelque chose de perceptible, y compris à notre échelle, et ça devrait nous interroger parce qu'effectivement il y a eu des grandes phases climatiques, mais aujourd'hui, c'est la rapidité de ce changement, de cet emballement qui est lié à notre activité.

Et donc ces 200 mètres, finalement, ils résument très bien, ils sont symboliques, symptomatiques des politiques qu'il ne faut plus mener. Moi, quand j'entends que c'est un projet qui a dix ans, peut-être parce que c'est un projet qui a dix ans qu'il ne faut pas le faire. Je ne suis pas là pour accuser, à l'époque on réfléchissait avec un certain contexte et des données scientifiques qui étaient ce qu'elles étaient. Aujourd'hui, ça a évolué et il faut qu'on en tire des conséquences.

Sur ce projet là, on n'est pas là pour sans cesse en débattre, on n'est pas d'accord. On a le droit d'être en désaccord et de se retrouver sur d'autres sujets. C'est comme ça qu'on voit nous aussi, en tant qu'élu·e·s d'Énergie citoyenne, notre mandat. On n'est pas dans l'opposition, on est une minorité qui soutient projet par projet des politiques.

> *Et puis, il faut qu'on en soit conscients, on n'est pas toujours d'accord, mais gouverner c'est choisir, comme le disait Pierre Mendès France. Donc ici, on est dans un budget qui fait des choix. On se retrouve avec certains d'entre eux et on soutiendra ces projets. Par contre, on est plus nuancés sur certains, voir radicalement opposés sur d'autres. Et donc on sera une force d'appoint en fonction de la solidité des projets qui nous sont présentés.*
>
> *Et puis, on se veut extrêmement rigoureux, y compris sur la gestion des deniers publics. Ce n'est pas parce qu'on défend une politique écologique et sociale que ce n'est pas ne pas savoir tenir les cordons de la bourse. Donc, je souhaiterais simplement qu'on ne se fasse pas le procès sur la capacité ou non à gérer des collectivités parce qu'en tout cas, dans notre conception des propositions, c'est faire en sorte que l'argent public soit utilisé à bon escient. Et puis sur les politiques de financement des collectivités territoriales, là aussi, je l'ai dit à plusieurs reprises lors du mandat précédent, effectivement il y a une difficulté sur la façon dont sont financées aujourd'hui les collectivités avec des pertes d'argent. Il faut que collectivement, on réussisse à avoir des réformes qui rendent le système lisible, compréhensible, parce que quand on échange, y compris avec les services, sur l'antériorité ou pourquoi certaines communes ont des dotations de tels montants et d'autres, quasi semblables, ont des montants différents. C'est mettre un principe de justice dans la répartition de ces crédits. Donc, c'étaient les quelques éléments que je souhaitais vous donner.*

Le Maire s'étonne qu'on ne constate pas qu'on ne gère plus comme il y a 10 ans, mettant en avant le potager municipal, le projet photovoltaïque, les allées du cimetière. Il revient ensuite sur la voie de 200m, se demandant si le trajet que font les personnes voulant sortir actuellement du lotissement ne serait pas plus polluant que de faire cette voie. Il indique que la collectivité va protéger la zone humide bien plus que ce que le lotisseur privé aurait pu faire. Il ne veut plus entendre que les élus n'ont pas évolués.

(*37mn 10s*) Lucien Coindeau prend ensuite la parole. Il veut aussi revenir sur ces 200m de voirie. Il comprend qu'une jeune équipe voulant défendre l'environnement cherche des symboles. Mais il s'interroge sur ces 200m de voirie dans une zone commerciale. Il indique que cette voie va soulager l'air du territoire en assurant une continuité de la

circulation. Ce projet va désenclaver la cité de Fayolas et va permettre aux habitants de ne plus traverser à pied un terrain privé. C'est donc un symbole mal choisi.

Yoann réagit à ces propos, rappelant que le symbole a un prix d'un demi million d'euros.

Pierre Allard lui coupe la parole pour dire que c'est le coût des travaux de voiries, et que ce n'est qu'une estimation. Il nous demande alors à combien on avait fait estimer le coût des aménagements de voirie à l'entrée de Saint-Junien dans notre programme… (*Note du rédacteur : je suppose que M. le Maire, comme pendant la campagne, ne comprend pas la différence entre des illustrations d'idées (comme en 4e de couverture de notre programme) et des projets détaillés, dont d'ailleurs la mise en place peut être étalée sur plusieurs années. N'hésitez pas à aller relire notre programme pour vous en convaincre, mais la campagne étant terminée depuis plus d'un an, aucun d'entre nous n'a voulu relever ce point. Et, comme on l'a déjà dit, nos priorités n'auraient pas été celles de la majorité…*)

Yoann reprend la parole pour rappeler que nous avons proposé une autre solution pour remplacer la route : une voie verte *[dédiée aux mobilités douces]*.

Alex Gerbaud intervient ensuite. Il reprend lui aussi le sujet du « projet présent dans notre programme » qui aurait forcément empêché de financer d'autres projets. Il parle ensuite d'une visite faite avec 2 membres de notre groupe où on leur aurait annoncé que des voies douces seraient inclues dans le projet et qu'elle ne semblaient pas contre. (*Note du rédacteur : mais lorsque le projet a été présenté, il a été dit que les pistes cyclables n'étaient pas possibles car trop dangereuses à cause du passage de camions…*)

Clément La Dune prend ensuite la parole. Il veut rebasculer le combat idéologique de l'artificialisation des sols sur les aménagements privés plutôt que de critiquer des actions publiques pour un service public. Il veut que le combat écologique soit mené contre le capitalisme plutôt que contre la municipalité.

Christophe Wacheux prend enfin la parole avant de passer au vote. Il s'attaque personnellement à Yoann avant de parler du difficile équilibre à trouver entre les questions écologiques et les questions sociales. Il veut engager une vraie réflexion collective sur ce sujet pour que les contours d'une politique bienveillante aussi bien écologiquement que socialement soit mise en place.

On passe donc au vote.

Budget Communal

BP 21 budget général

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget Camping

BP 21 Camping

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Budget lotissements communaux

BP 21 Lotissement

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Pompes Funèbres

BP 21 Pompes Funèbres

Voté à la majorité, les élus de notre groupe votant contre.

Energie photovoltaïque

BP 21 Energie Photo

Voté à l'unanimité.

Validation du rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT) du 29 mars 2021 (*57mn 19s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-04-01-2 et le Rapport CLECT du 29 mars 2021 ainsi que le tableau des Attributions de compensation 2021

Yoann demande alors qui est le président de cette commission. Le Maire lui répond que c'est Philippe Lacroix, le président de la commission des finances de la CCPOL.

Voté à l'unanimité.

Modalités de versement de la subvention au CCAS / Exercice 2021 (*1h 0mn 4s*)

Le Maire propose au Conseil municipal d'effectuer l'ordonnancement de la subvention de la manière suivante :

- 1er acompte 26 416 € en avril 2021
- 2eme acompte 26 417 € en juillet 2021
- solde 26 417 € en décembre 2021

Voté à l'unanimité.

Validation de la convention avec l'ASSJ Omnisports (*1h 1mn 2s*)

Il est proposé au conseil de valider la convention ci-jointe :

ASS OMNISPORTS

Voté à l'unanimité.

Cession Commune – SCI OZPINAR Gestion Chez Jouy DZ n° 80 (*1h 1mn 55s*)

Cette délibération annule et remplace une délibération votée en décembre 2013 (2013/141).

Ci joint la décision, et une photo du plan pour situer la parcelle.

CM 2021-04-01-3

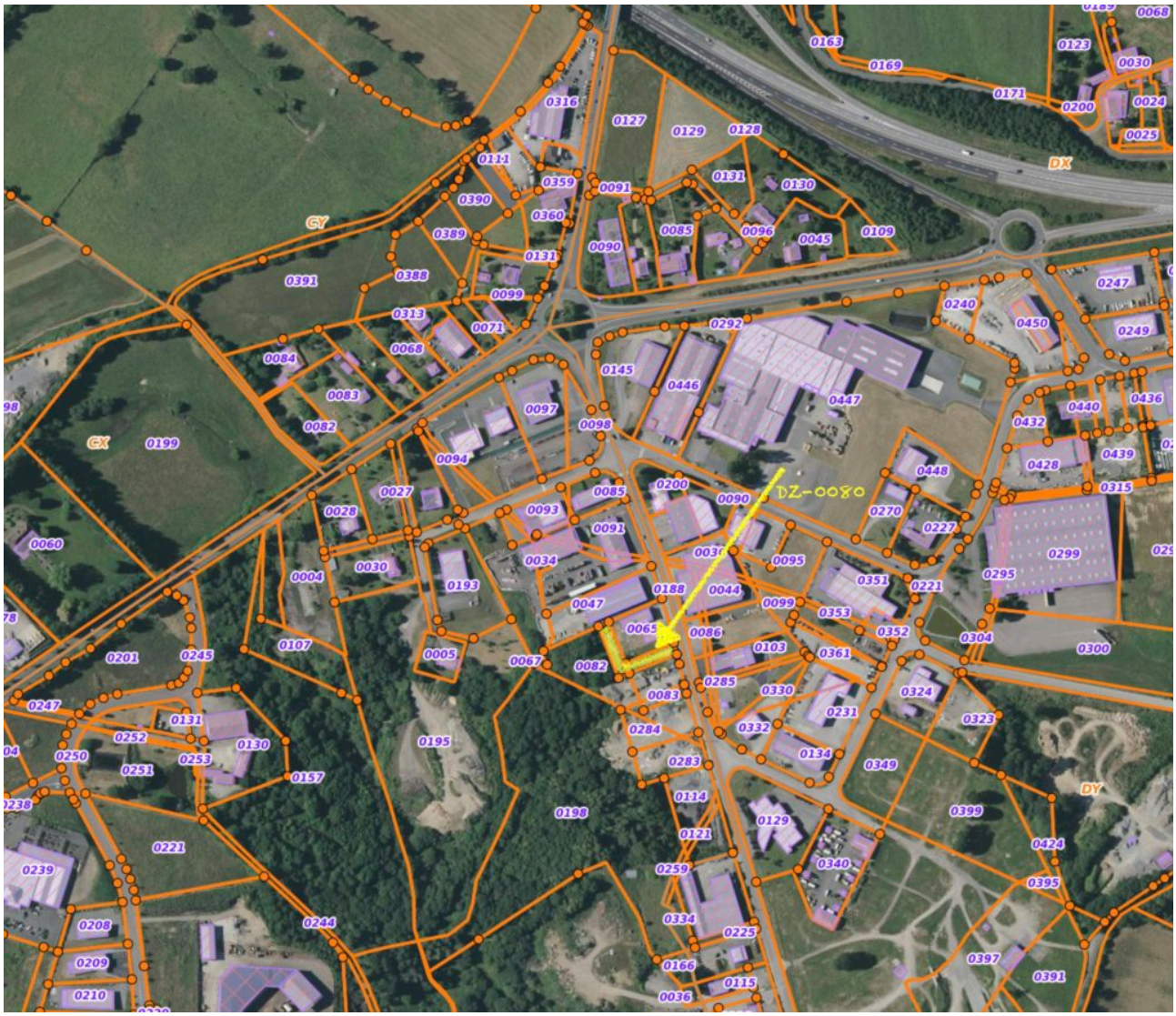

Yoann demande quelle est la différence entre cette délibération et celle de 2013 qu'elle annule (*puisque nous n'avons pas eu la délibération de 2013*). Le Maire répond que ce n'est plus le même acheteur, ni le même prix, le premier acheteur n'ayant jamais finalisé l'achat, et le prix

ayant été réévalué.

Voté à l’unanimité.

Cession Commune – BOUNY Jérôme – Rue de Nontron – AH n° 247 (*1h 3mn 19s*)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente réunion.

CM 2021-04-01-4

Voté à l’unanimité.

Cession Commune – SCI Immobilière Nontron – Rue de Nontron – AH n° 246 (*1h 5mn 54s*)

Cette décision fait suite à la décision de déclassement de la précédente réunion.

CM 2021-04-01-5

Voté à l’unanimité.

Création d’un potager en régie communale – Demande de subventions au département au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI) (*1h 7mn 25s*)

Avant de présenter la délibération, Alex Gerbaud tient à souligner la pertinence de ce projet.

> *Dans le cadre de son programme électoral 2020, la municipalité de la ville de Saint-Junien s’est engagée en faveur du développement d’un potager municipal. Le travail de réflexion menée a permis de jeter les bases de concrétisation de cette opération, en ayant au préalable élargi la connaissance et les objectifs du dossier et mené la concertation nécessaire. Par cette action, la collectivité souhaite affirmer son engagement en faveur de la prise en compte de la qualité des produits pour la création des repas réalisés par son restaurant municipal. Le développement de ce qui est qualifié de circuit court est aussi un aspect prioritaire du projet. L’intégration d’une production avec le label bio est l’objectif retenu, doublé de la volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal.*

Il est proposé ici de valider la création d’un potager municipal et de valider son plan de financement, tous deux détaillés ci-dessous. (coût

total de 126 000 €, avec une participation de la commune à hauteur de 75%)

CM 2021-04-01-6

(1h 13mn 18s) Clémence Pique prend alors la parole :

> *Monsieur le maire, mes cher·e·s collègues,*
> *Nous nous réjouissons de voir que le projet de potager municipal avance malgré les difficultés liées à la situation actuelle. Nous rappelons que nous défendons une alimentation saine et produite localement ; c'est d'ailleurs la trajectoire dans laquelle s'investissent déjà les équipes de la cantine scolaire, et la création d'un potager municipal est une étape fondamentale pour permettre à la collectivité de fournir des produits bios et de qualité au restaurant municipal.*
> *Nous souhaitons savoir s'il y a eu d'autres avancées par rapport à ce qui avait été présenté en commission travaux-bâtiments-aménagement durable. Le début de la mise en production est-il toujours prévu pour 2022, date qui avait été évoquée lors de la commission ? De même, vous indiquez une volonté de satisfaire à terme 80 % des besoins du restaurant municipal : nous nous félicitons de cet objectif, par contre quel est le calendrier prévu pour l'atteindre ? Nous espérons aussi que les 20 % des besoins restants seront couverts par des produits bios et autant que possible produits localement.*
> *Enfin, si c'est bien l'île de Chaillac qui est retenue pour ce projet, où en sont les discussions menées avec la communauté de communes à ce sujet ? De plus, comme il n'est pas à ce jour prévu que des travaux soient faits sur les bâtiments de l'île, y aura-t-il des investissements faits ultérieurement par la POL sur ces bâtiments qui pourraient être utilisés dans le cadre des activités du potager ? Si oui, à quelle échéance approximative cela sera-t-il fait ?*

M. Allard lui répond qu'une partie des réponses sont déjà dans le dossier. Cela sera basé à l'île de Chaillac, les négociations avec la CCPOL sont bien avancées puisque le bureau de la CCPOL a validé le projet pour être d'abord communal et après éventuellement intercommunal. Il y aura un recrutement d'un chef de culture en statut de contractuel sur 2 ans dans le deuxième semestre de l'année 2021 et les modalités précises seront vues avec lui, y compris les délais pour arriver aux 80 % des besoins du restaurant municipal. Les travaux seront fait également en fonction des besoins validés par le chef de culture. Pour

les 20 % restants, la municipalité fera de son mieux, mais cela est soumis aux règles des appels d'offres.

Thierry Granet se félicite ensuite de la création de ce projet et rappelle que c'était un point majeur du projet de la majorité.

Yoann rappelle aussi qu'on est tous d'accord, que c'était un point de convergence pendant la campagne et que ce sera un point de convergence pendant le mandat, car c'est un projet extrêmement intéressant et novateur.

Pierre Allard en est ravi, mais regrette que nous n'ayons pas voté les crédits pour le mettre en place. (*Note du rédacteur : il n'a donc pas compris que nous pouvons soutenir des projets quand ils sont bons, mais pas voter un budget complet parce qu'un budget c'est un* ***ensemble*** *de choix et que nous n'approuvions pas cet ensemble, qui ne nous permet pas de rentrer dans le détail de ce que l'on soutient ou pas.*)

Esther Rasoa Fenosoa prend ensuite la parole pour demander si on ne pourrait pas demander aux personnes âgées le désirant de faire du bénévolat pour transmettre leur savoir. Elle demande pourquoi ne pas les inclure dans le projet. Le Maire lui répond que le projet prévoir justement de l'intégration sociale (en lien avec les associations d'insertion), mais c'est une piste d'évolution à envisager. Christophe Wacheux ajoute que les personnes retraitées sont déjà sollicitées dans les jardins familiaux pour partager leur savoir.

Voté à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département dans le cadre des CTD 2021 (*1h 24mn 33s*)

> *M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaitre, par courrier du 5 mars 2021, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.*

Il est proposé de solliciter des subventions pour les opérations suivantes :

- Palais des sports : système de sécurité incendie et réhabilitation du parquet
- Réfection et isolation de la couverture du bâtiment de l'ALSH accueillant les enfants de moins de 6 ans

- Travaux de grosses réparations sur les voies communales (GRVC)

Voici le détail de ces opérations (*Note du rédacteur : notez qu'il y a des erreurs de copié-collé dans les documents joints, il faut remplacer CCPOL par Autofinancement*) :

CM 2021-04-01-7

Nathalie Tarnaud prend la parole pour indiquer que nous ne voterons pas favorablement cette délibérations car nous ne pouvons pas nous positionner sur chaque projet individuellement. Certains nous questionnent, d'autres méritent des précisions dont nous pourrons reparler en commission et d'autres nous conviennent bien. Nous ne nous opposerons bien sûr pas à une demande de subventions, et c'est pourquoi nous nous abstenons.

Le Maire pointe le projet de piste cyclable à l'entrée de Saint-Junien, précisant que les arbres n'allaient pas être touchés, et que c'est la preuve qu'il écoute ce que l'on a à dire…

Philippe Gandois demande s'il est possible de faire passer certains travaux dans le plan de relance. Stéphanie Fourgeaud lui répond qu'après en avoir parlé avec les préfectures, il était préférable de demander plus de subventions DETR sur ce projet car il n'y avait pas d'assurance que ça puisse rentrer dans le cadre du plan de relance. Au final, le montant des subventions obtenues est plus élevé.

Éliane Croci précise qu'une commission travaux se réunira dans la deuxième quinzaine d'avril pour aborder ces sujets en détail.

Voté à la majorité, les élus du groupe Énergie citoyenne s'abstenant.

Projets de travaux dans le cadre du programme d'amélioration du cadre bâti du patrimoine communal – Demande de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (*1h 32mn 41s*)

> *Les opérations ont pour objet des travaux de rénovation, d'aménagement de bâtiments ou la mise à niveau d'installations sportives. L'exécutif communal souhaite prioriser les opérations permettant une amélioration du cadre bâti et la réduction de la facture énergétique.*
>
> *La commune de Saint-Junien entreprendra la réalisation de ces travaux en 2021 et dépose des demandes d'aides financières auprès des services de l'état aux titres de la DETR et de la DSIL et auprès du département au titre des CTD.*

Les travaux suivants sont prévus dans ce cadre :

- L’accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) : désamiantage et réfection du circuit de chauffage
- L’hôtel de ville : amélioration de l’isolation thermique (protection contre la chaleur)
- Le stade municipal : désamiantage d’anciens vestiaires et remplacement de menuiseries
- Le palais des sports : installation d’un système de sécurité incendie

Les détail ci-dessous :

CM 2021-04-01-8

Voté à l’unanimité.

Tableau des emplois au 1er mai 2021 (*1h 37mn 30s*)

Il est proposé de valider le tableau des emplois ci-dessous (essentiellement des avancements de grade).

CM 2021-04-01-9

Voté à l’unanimité.

Fourniture et livraison de repas à la commune de Chaillac sur Vienne (*1h 39mn 05s*)

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à la demande exceptionnelle du Maire de Chaillac d’avoir les repas de son école qui soient fournis par le restaurant scolaire de Saint-Junien durant la crise Covid.

Il est également proposé de fixer le prix unitaire des repas à 3,16 € HT, ce tarif comprenant le coût de la livraison.

Voté à l’unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210401

Questions Diverses

Pas de question.

L’ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à .

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Réunion du conseil municipal à la salle des congés du Châtelard…

Le 4 mars 2021 se sont tenues deux réunions du Conseil Municipal, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Thierry Granet était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Aurabelle Pesquet était absente, représentée par Bernadette Desroches.

Joëlle Pichon était absente, représentée par Bernard Beaubreuil.

Clémence Pique était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Christophe Wacheux était absent, représenté par Pierre Allard.

Anne-Sophie Chazelle (arrivée à 17:39) et Béatrice Compère (arrivée à 17:52) avaient prévenu de leur retard.

*** Modification du 27/04/2021 ***
L'enregistrement Audio est disponible sur le site de la Mairie. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.
*** Fin de la modification ***

- Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)
- Service Municipal d'Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)
- Adhésion de la Ville à l'association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn 52s)
- Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)
- Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)
- Contrat d'apprentissage – service Électricité (11mn 37s)
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d'un potager municipal » (13mn 50s)
- Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)
- Délibération relative à la création et à la gestion d'un crématorium (23mn 44s)
- Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)
- Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)
- Création d'un groupement de commandes – Mise à disposition d'un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)
- Création d'un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)
- Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)
- Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)
- Validation des avenants pour l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)
- Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)
- Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)
- Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)

- Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Pierre Allard remercie le Trésorier, M. Puech, présent pour la présentation des comptes de gestion.

(*2mn 35s*) Le compte-rendu de la séance du 4 février est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 4 février)… L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des comptes-rendus. Il ne comporte pas d'erreur mais n'indique toujours pas si des personnes ont pris la parole avant les votes. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails. Il n'y a pas de commentaires, donc le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

(*Note du rédacteur : Les comptes administratifs présentés ci-dessous sont les comptes présentés par la mairie. Les comptes de gestion sont ceux présentés par le comptable. Il n'est pas ici question de discuter et juger de comment les fonds ont été utilisés mais si, comptablement parlant, ils sont justes. Il est à noter que pour le vote des comptes administratifs, le Maire doit se retirer et la présidence est assurée par le doyen : M. Coindeau. Dans les faits, M. Allard ne s'est retiré que pour le vote sur le compte administratif du budget général, ce qui était nettement suffisant. Vous pouvez consulter le document de présentation des CA 2020 qui nous a été remis pour expliquer ces différents rapports.)*

Budget Général – Exercice 2020 (*3mn 3s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-03-04-1

CA – BG 2020

Compte Administratif

Pierre Allard présente le compte administratif en reprenant, à peu de choses près, ce qui est indiqué dans le document de présentation donné plus haut.

Si on peut se demander pourquoi il y a un tel « Reste à Réaliser » en

investissement (plus de 2,3 millions), cela s’explique par les retards pris dans les travaux de la nouvelle cantine centrale à cause, notamment, de la crise sanitaire.

Voté à l’unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l’unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l’unanimité

Budget Camping – Exercice 2020 (*12mn 24s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-03-04-2

CA – Camping 2020

Compte Administratif

Voté à l’unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l’unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l’unanimité

Budget Lotissement – Exercice 2020 (*15mn 32s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-03-04-3

CA – Lotissement 2020

Compte Administratif

Voté à l’unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l’unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l’unanimité

Budget pompes funèbres – Exercice 2020 (*17mn 45s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-03-04-4

CA – Pompes Funèbres 2020

Compte Administratif

Voté à l’unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l’unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l’unanimité

Budget Photovoltaïque – Exercice 2020 (*20mn 00s*)

Ci-dessous les délibérations et les détails.

CM 2021-03-04-5

CA – Energie photovoltaique 2020

Compte Administratif

Voté à l’unanimité

Compte de gestion

Le Trésorier indique que le compte de gestion est conforme au compte administratif. Le conseil en prend acte à l’unanimité.

Affectation du résultat

Voté à l’unanimité

Les délibérations sur les comptes administratifs et de gestion étant terminés, M. le Trésorier quitte la séance. (17:57)

Conventions de détection d’anomalies sur les points de comptage d’éclairage public (*22mn 59s*)

Considérant la mise en place d’une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d’énergie électrique mesurées et d’alertes liées au niveau de consommation sur le parc d’éclairage public.

Considérant que cette expérimentation est rendue possible par le déploiement de compteurs communicants.

Considérant que le système d’alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l’éclairage public et ainsi permettre à la commune de Saint-Junien d’améliorer le suivi et la maintenance de son parc.

Il est proposé d’approuver la convention ci-jointe :

Convention Enedis

Je prends alors la parole :

> *M. le Maire, mes chers collègues.*
>
> *Cette convention avec Enedis semble intéressante. Elle va permettre une détection des anomalies (surcharges et coupures) plus rapide, et c’est une bonne chose.*
>
> *Il n’est cependant pas indiqué dans le document que l’on a reçu qui est l’interlocuteur à la Mairie qui recevra les alertes, pouvez-vous nous donner quelques détails sur comment cela sera géré en interne ?*
>
> *L’éclairage public a été moins utile ces dernières semaines pour cause de couvre-feu, mais il n’en demeure pas moins indispensable pour nos concitoyens se déplaçant sur la voie publique, surtout aux moments de forte circulation.*
>
> *Et je pense ici aux problèmes que l’on a pu subir pendant les fêtes de fin d’année.*
>
> *Corrigez-moi si je me trompe : la maintenance de l’éclairage*

> *public est assurée par une société externe. Cette société était fermée 15 jours en raison des fêtes et avait une astreinte que nos services techniques pouvaient appeler. Beaucoup de quartiers ont connu des coupures pendant cette période, de nouvelles coupures se produisant quand d'autres se réglaient. Le délai de résolution était d'au moins une semaine (entre le temps de détection, le temps de contact de l'astreinte et le temps de résolution), un délai trop long pour nos concitoyens.*
>
> *On améliore par cette convention le délai de détection. Ne pourrait-on pas également essayer d'améliorer le délai d'intervention ? Pourrait-on envisager une convention équivalente avec la ou les sociétés qui font la maintenance de l'éclairage public sur la commune et automatiser le transfert des alertes reçues de la part d'Enedis ?*

Pierre Allard a répondu alors que ce sont les services techniques qui recevront ces alertes. Il indique que quand une panne est signalée, la société est contactée dans les 2h.

Les sociétés qui interviennent sont choisies par le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne), et c'est à lui que la commune fait remonter les remarques. La commune a signalé les problèmes de délais d'intervention au SEHV pour qu'il fasse lui-même les remarques aux sociétés concernées et fasse appliquer les éventuelles pénalités contractuelles.

Il conclut ensuite en indiquant que la convention avec Enedis va effectivement permettre d'identifier certaines pannes sans attendre qu'elles soient signalées par des citoyens.

Voté à l'unanimité

Déclassement d'une partie du domaine public située rue de Nontron (*28mn 06s*)

Déclassement d'une partie du domaine public située rue de Nontron au droit de la parcelle AH n° 245 (propriété de la SCI Immobilière Nontron), de la parcelle AH n° 137 (propriété de Monsieur BOUNY Jérôme) et de la parcelle AH n° 138 (propriété de Monsieur PELPEL Laurent).

Ci-dessous, le texte de la délibération et le plan.

CM 2021-03-04-6

Le Maire rappelle que ce déclassement est une première étape nécessaire

avant l’estimation par les domaines et la proposition de vente qui seront présentées dans un prochain conseil.

Voté à l’unanimité

Mise en sécurité de la voie publique au niveau du 9 rue des Églantiers et facturation de l’intervention (*29mn 52s*)

Le 22 janvier 2021, suite à de fortes intempéries sur la commune de Saint-Junien, un mur de clôture s’est effondré sur la voie publique au niveau du 9 rue des églantiers 87200 Saint-Junien. Ce mur de clôture est situé sur la parcelle cadastrée AB – 674 appartenant à la société ALEMAR TRADING (Charmoyet 69620 LE BREUIL). Sa structure a été fragilisée par la pousse depuis de nombreuses années de végétaux, qui représente un défaut d’entretien normal.

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, les services techniques municipaux sont intervenus le 22 janvier 2021 pour mettre en sécurité la voie et déblayer les végétaux qui entravaient le domaine public. Un bon d’intervention N° BT21010363 a alors été émis d’un montant de 222.89 euros.

Considérant que la charge de cette intervention doit revenir au propriétaire du mur.

Il est donc demandé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de facturer à la société ALEMAR TRADING (Charmoyet 69620 LE BREUIL) l’intervention de déblaiement du 22 janvier 2021.

Voté à l’unanimité

Motion Hercule (*31mn 32s*)

Ci-dessous le texte de la motion proposée par la majorité :

CM 2021-03-04-7

Frédéric Dauvergne prend la parole au nom du groupe.

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Au regard des informations dont nous disposons concernant le projet Hercule, le groupe Énergie Citoyenne est effectivement très inquiet et tient à s’associer à toutes celles et à tous ceux – salariés, représentants du personnel, citoyens, associations, élus… – qui veulent un service public fort. Car seul un service public de l’énergie*

> *permettra de réussir la transition énergétique dont nous avons besoin.*
>
> *Néanmoins, notre groupe n'a pas été associé à la rédaction de ce texte, comme il est d'usage pour les vœux qui ont vocation à faire consensus. C'est pour cela que nous demandons, M. le Maire, chers collègues, de reporter l'adoption de cette motion le temps nécessaire de la réécrire ensemble, tout en rappelant bien sûr notre adhésion sur le contenu de cette motion.*

Le Maire répond que cette motion est la même que celle qui a été présentée au Conseil Départemental et que les motions qui y sont présentées ne sont pas travaillées par l'ensemble des groupes. Elles sont présentées et modifiées en séance si besoin. Il demande l'avis de ses collègues et nous demande si nous avons déjà des modifications à apporter sur cette demande.

Frédéric répond que nous n'avons pas ici la liste de nos propositions, mais que nous souhaitons en discuter avec ceux qui ont écrit le texte.

Éliane Croci prend la parole pour indiquer que cette motion a été travaillée et portée par toutes les forces de gauche du département et de la majorité. Hervé Beaudet nous dit que la proposition a été travaillée par le groupe Union de la Gauche et qu'elle nous est proposée en l'état, que c'est à nous de prendre nos responsabilités.

Didier Lekiefs prend la parole pour indiquer que nous avons reçu ce vœu à l'avance et que nous pouvions réfléchir aux modifications à apporter. (*Note du rédacteur : le texte du vœu a effectivement été envoyé avec le reste des documents liés au conseil, une semaine avant celui-ci. Tous les membres de notre groupe travaillant, et devant également consulter le reste des documents, il était difficile d'envisager un travail* ***en commun*** *avec la majorité pour modifier ce texte.*)

Yoann Balestrat complète en rappelant que l'usage est d'avoir le texte de ces vœux en amont des délibérations pour laisser le temps d'intervenir, la majorité des délibérations ayant pour leur part été examinées en commission. Concernant le texte présenté, il y a des problèmes sur la forme et des inexactitudes. Il dénonce un défaut de dialogue qui nous laisse pris entre deux feux. Et il dit alors que s'il est décidé de maintenir le vote, nous n'y prendront pas part.

Didier Lekiefs demande alors ce qui ne va pas sur la forme et les inexactitudes dans le texte. Yoann rappelle alors qu'on nous reproche souvent de proposer en séance des modifications qui auraient dû être faites en amont et que là, on nous reproche de ne pas le faire… À titre

d’exemple sur les inexactitudes, il pointe la phrase indiquant que l’on risque de perdre notre indépendance énergétique en rappelant que la France n’est pas indépendante énergétiquement, et en demandant d’où provient l’uranium. Il indique également que notre groupe aurait voulu insister sur la nécessaire transition énergétique qui doit être désormais la vocation d’EDF (choix d’avenir).

Lucien Coindeau indique que cette motion a un caractère d’urgence par rapport aux travaux du Gouvernement. Et que si nous arrivons à faire bouger le Gouvernement, il y aura d’autres occasions pour nous de nous impliquer sur certains points. (*Note du rédacteur : est-ce bien le rôle d’un conseil municipal de **s’impliquer** sur ce type de dossier ?*)

Pierre Allard propose alors de mettre au vote le fait de reporter cette motion au prochain conseil du 1er avril pour que le texte puisse être retravaillé. Il indique également ne pas prendre part au vote pour ne pas l’influencer. **6 votes pour** (les élus du groupe Énergie Citoyenne), **1 abstention** (Alex Gerbaud) (rappel, le Maire ne prend pas part au vote). **Le report est donc refusé.**

La motion est donc mise au vote sans modification.

Elle est adoptée, les élus de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Remerciements

Pas de remerciements cette fois-ci.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20210304

Questions Diverses

Pas de question.

L’ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance à 18:22, la deuxième séance, dédiée au DOB, peut s’ouvrir. (Un nouvel appel est fait)

2e Réunion du Conseil : Débat d’Orientation Budgétaire 2021 (*48mn 49s*)

Ci-dessous le document de base au débat.

DOB 2021 – Commune de Saint Junien

(*Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur l'orientation budgétaire, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.*)

Stéphanie Fourgeaud, directrice générale des services (DGS) de la commune, prend la parole pour présenter le document, en reprenant pour la plupart les textes et informations y figurant. Il n'y a pas eu de questions ou de remarques en cours de présentation, mis à part une demande de précision de Frédéric Dauvergne sur la rétrospective des comptes administratifs (pages 48 et 49). Il s'étonnait que le fonds de roulement en début d'exercice 2020 ne soit pas le même que le fonds de roulement en fin d'exercice 2019. Stéphanie Fourgeaud lui répond que c'est parce que les excédents des budgets Eau et Assainissement ont été affectés au fonds de roulement lors du passage de compétence à la communauté de communes.

Yoann Balestrat prend alors la parole :

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Effectivement, l'année qui s'annonce ne va pas être évidente. Le contexte est compliqué d'un point de vue sanitaire. Notre collectivité, déjà en 2020, a dû faire face à la crise et s'est mobilisée. Et demain, ce qui nous attend, c'est la gestion des conséquences économiques et*

> *sociales de cette épidémie. Et à notre échelle, avec nos moyens, il nous revient de bâtir un avenir meilleur.*
>
> *Sur les grandes orientations, vous connaissez le point de vue de notre groupe :*
>
> - *stopper l'artificialisation des sols*
> - *poursuivre les économies d'énergie*
> - *préserver notre environnement et notre cadre de vie*
> - *promouvoir des modes de vie solidaires et respectueux, c'est-à-dire viables*
>
> *Dans ce cadre, nous proposons que notre commune recoure à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains agricoles exploités en mode biologique, en vertu de l'article 1395 G du code général des impôts. Ce serait là un signe fort lancé par notre collectivité pour aider les agriculteurs qui s'engagent dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, et surtout en inciter d'autres à les rejoindre.*
>
> *Voilà la proposition que nous formulons ce soir et que l'on pourra étudier ensemble et valider, si vous en êtes d'accord, lors du vote du budget.*

Pierre Allard répond que cette question sera abordée par la prochaine commission des finances, en se basant sur des données précises pour permettre d'évaluer la proposition, en lien avec la DGFIP.

Frédéric insiste sur la nécessité d'adopter dès cette année la mesure pour qu'elle soit valable à compter de l'année prochaine.

Yoann précise que, selon les chiffres fournis par les services de l'État, sur les 2858 hectares exploités sur notre commune, 379 relèvent de l'agriculture biologique (soit 13,26%). Notre proposition vise à accompagner et renforcer ce mouvement.

La conseil prend acte que le débat s'est tenu et le Maire lève la séance.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 4 février 2021

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Terrain en bord de Vienne que l’on nous propose de vendre pour faire un parking privé.

Le 4 février 2021 s’est tenue la première réunion du Conseil Municipal de l’année, toujours dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé (les repères temporels sont donnés entre parenthèses).

Frédéric Dauvergne était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Bruno Malagnoux était absent, représenté par Claude Balestrat.

Christophe Wacheux était absent, représenté par Pierre Allard.

*** Modification du 03/03/2021 ***
L’enregistrement Audio est [disponible sur le site de la Mairie]. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.

** *Fin de la modification* **

- Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)
- Service Municipal d’Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d’Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)
- Adhésion de la Ville à l’association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn 52s)
- Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)
- Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)
- Contrat d’apprentissage – service Électricité (11mn 37s)
- Création d’un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d’un potager municipal » (13mn 50s)
- Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l’article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)
- Délibération relative à la création et à la gestion d’un crématorium (23mn 44s)
- Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)
- Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)
- Création d’un groupement de commandes – Mise à disposition d’un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)
- Création d’un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)
- Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)
- Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)
- Validation des avenants pour l’ASSJ Athlétisme, l’ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)
- Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)
- Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)
- Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)
- Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

(1mn 40s) Le compte-rendu de la séance du 10 décembre est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 10 décembre)… L'enregistrement, avec repères temporels, y est également disponible sur la page des comptes-rendus. Il ne comporte pas d'erreur mais n'indique toujours pas si des personnes ont pris la parole avant les votes. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails. Il n'y a pas de commentaires, donc le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2021 (1*mn 52s*)

Vu le vote du budget de l'année 2021 au mois d'avril et l'échelonnement du paiement des subventions votées

Considérant le besoin des associations ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune tel que la loi l'impose :

- soit parce que la saison sportive est déjà entamée
- soit parce que le budget de l'association repose sur le financement municipal
- soit que leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'État mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

- L'ASSJ Rugby : 26 700 €
- L'ASSJ Athlétisme : 23 800 €
- L'ASSJ Football : 6 800 €
- Le Roc-AS SJ : 24 750 €
- Le CCAS : 20 000 €
- L'ACAS : 3 500 €

Didier Lekiefs ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

Modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (3*mn 28s*)

Il est proposé de valider une modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la décision du Conseil Communautaire du 17 décembre.

Ci-dessous le texte de la délibération et les nouveaux statuts.

CM 2021-02-04-1

Voté à l'unanimité

Cession de terrain à la Société La Maroquinerie du Sud-Ouest – Parcelles AM n° 105 – Chemin Notre Dame au Goth (4*mn 46s*)

Ci-dessous la délibération et le plan cadastral :

CM 2021-02-04-2

Yoann Balestrat prend la parole. La société « La Maroquinerie du Sud-Ouest » (Hermès) envisage de faire un parking sur ce terrain. Cette question rejoint les discussions qu'il y a eu lors du conseil communautaire à propos du stationnement pour la Cité du Cuir. Il rappelle que notre groupe soutient entièrement tant le projet de la Cité du Cuir que l'implantation d'industries sur notre commune. Nous sommes en revanche opposés à une nouvelle artificialisation des sols alors que d'autres solutions sont possibles, et, comme cela a déjà été dit lors en conseil communautaire, nous préférons valoriser des solutions existantes comme le parking et les abords de la gare avec la création d'un cheminement ou d'une passerelle. Le financement pourrait être partagé, public-privé. Yoann ajoute qu'il aimerait que l'on valorise ce quartier de la gare, qui souffre grandement, et que l'on ait une vision à long terme pour tous les projets menés, en préservant les espaces naturels. Yoann s'interroge également sur l'intérêt patrimonial de la maison située sur le terrain, qui date de 1914 et que l'entreprise souhaite démolir.
Il évoque également le prix de vente du terrain (37 600 euros pour 1742 m2). Ce prix correspond à l'estimation des Domaines, mais nous le trouvons sous-évalué pour une telle surface comportant une habitation. Yoann rappelle que rien ne nous empêche de fixer un prix plus élevé. Enfin, Yoann s'interroge également sur l'affichage sur le terrain d'un permis de démolir et d'un accord préalable de travaux pour faire un parking, tous deux datant du 24 novembre 2020… Comment ces autorisations sont-elles possibles alors que la société n'est pas encore propriétaire, à ce jour, du terrain ?

M. le Maire prend la parole pour répondre. Sur le dernier point, il indique que la loi le prévoit. S'il y a une autorisation de la collectivité, un acquéreur peut faire les travaux qu'il veut avant la vente, sachant que si celle-ci n'est pas réalisée, l'acquéreur n'aura droit à rien et la collectivité n'aura rien à rembourser. (*Note du rédacteur : et dans le cas d'une démolition… qui reconstruit ?*)
Ensuite, M. Allard s'offusque de la remarque sur la non-vision à long terme, argumentant que l'aménagement de ce quartier et le projet de la Cité du Cuir, cela fait 10 ans qu'ils y réfléchissent. Il estime donc que c'est bien une vision à long terme. (*Note du rédacteur : tout ça pour ça…*) Il indique ensuite qu'il ne veut pas investir de deniers

publics pour aider au financement d'un parking privé d'une entreprise, et que des études ont été faites pour la construction d'une passerelle et que le coût serait entre 600 000 et 800 000 euros, sans même demander l'avis des bâtiments de France puisque la passerelle se situerait dans un périmètre de protection de monument historique et qu'il y a donc des contraintes architecturales.
S'agissant du prix, M. Allard estime qu'à un prix plus élevé, il n'y aura pas d'acheteur.
Il essaie d'opposer la limitation de l'artificialisation des sols à l'implantation de nouvelles entreprises. Et (*bien qu'il n'y ait rien d'indiqué à ce sujet sur la délibération ou le permis de construire*) il dit qu'on ne sait pas comment sera fait le parking et quel niveau d'artificialisation il y aura.

Yoann reprend la parole pour indiquer qu'il y a effectivement une question de choix, pour l'avenir, et que quand d'autres solutions sont possibles, le choix de la préservation d'un environnement naturel sera le nôtre. Car quand le goudron et le béton auront remplacé l'herbe, il n'y aura plus de retour en arrière possible. Ce terrain aurait pu devenir un espace de détente et de convivialité, dans la continuité du projet de cheminement le long de la Vienne (projet voté à l'unanimité à la CCPOL).

Voici des photos du site et des permis affichés sur place (*cliquez pour agrandir*) :

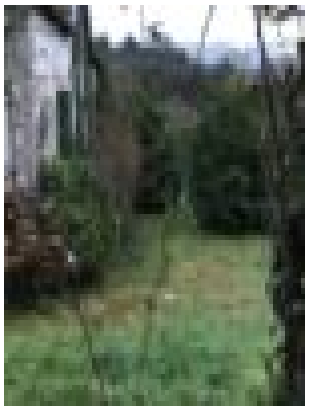
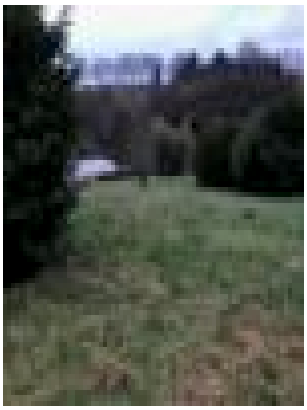

Voté à la majorité, les 6 membres de notre groupe votant contre.

Vente de parcelles communales à la communauté de communes POL – Zone Industrielle de Boisse (21*mn 55s*)

Cette délibération est la suite de la décision du 6 février 2020 (précédente mandature) de l'aliénation de deux chemins ruraux au profit de la CCPOL.

Ci-dessous la délibération et le plan cadastral :

CM 2021-02-04-3

Clémence Pique prend la parole pour rappeler que lors de la délibération du 6 février 2020 pour l'aliénation de ces deux chemins ruraux, le Conseil Municipal avait demandé à la Communauté de Communes de préserver les arbres présents le long des chemins.
Dans la continuité de cette décision prise lors du mandat précédent, nous demandons à ce que soit rajoutée à la délibération de ce soir une mention demandant à la CCPOL de maintenir, ou rétablir si nécessaire, le tracé des chemins et leur accès au public, ainsi que de préserver les arbres.

M. le Maire indique que la délibération du jour est une délibération financière qui ne remplace pas, mais complète, celle du 6 février dernier. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre ce qui avait été précisé lors de la précédente délibération. La partie financière ne pouvait être dans la précédente délibération car il manquait l'estimation des Domaines.

Voté à l'unanimité.

Conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transport d'électricité (26*mn 42s*)

Considérant le programme de construction d'une ligne électrique basse tension, envisagé par Enedis en vue du raccordement du poste situé Cité Rochebrune sur la commune de Saint-Junien.

Considérant les parcelles concernées pour faire passer les conducteurs aériens au-dessus de ladite parcelle désignée sur une longueur totale d'environ 8 mètres sur la parcelle cadastrée AL 360 sise avenue d'Estienne d'Orves.

Considérant que ces ouvrages n'empêchent pas l'usage du foncier concerné, et que la réalisation desdits ouvrages devra respecter les prescriptions posées par la commune de Saint-Junien, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les conventions présentées par la société Enedis.

Ci-joint, les conventions : CM 2021-02-04-4

Voté à l'unanimité.

Délibération modificative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (*27mn 55s*)

Il est proposé de modifier les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en mai dernier. La modification vise à harmoniser les règles avec la CCPOL sur l'article 4 en limitant aux montant inférieurs à 90 000 €. Voici le texte de l'article modifié :

> *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

Voté à l'unanimité.

Restauration, numérisation et valorisation de fonds d'archives – Demande de subvention (*30mn 06s*)

La ville de Saint-Junien investit chaque année dans la restauration et la numérisation des documents d'archives les plus fragiles, cette démarche entreprise depuis 1995 se poursuit au cours de l'exercice 2021.

Dans cette optique, la commune a inscrit des crédits au budget primitif de l'exercice en cours, et sollicite une subvention, la plus large possible, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme ainsi exposé, et de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine pour la subvention énoncée ci-dessus.

Anne-Sophie Chazelle a pris la parole pour demander s'il y avait une liste des fonds acquis ou déposés accessible au public .

Le Maire a indiqué que oui, le service des archives détient cette liste et qu'on peut la leur demander en y allant. M. Granet prend alors la parole pour appuyer le travail du service d'archives de la commune, qui est un des seuls du département à respecter scrupuleusement les textes encadrant les archives.

Voté à l'unanimité.

Acquisition de terrain et incorporation dans le domaine public communal – Lotissement Le Mas des Gantiers (*37mn 24s*)

Cession à titre gratuit de voiries et parties communes du lotissement du Mas des Gantiers en vue de leur intégration au domaine public communal.

Ci-joint le texte de la délibération et le plan cadastral : CM 2021-02-04-5

Nathalie Tarnaud demande alors si toutes les conditions requises dans le projet d'aménagement ont été respectées avant la cession, pour s'assurer que la collectivité n'ait pas à faire ce que le privé s'était engagé à faire.

Le Maire répond que oui, tout a été vérifié par les services de la mairie et que c'est même pour cela que la délibération arrive si tardivement après la fin de l'aménagement du lotissement.

Voté à l'unanimité.

Participation financière des communes extérieures au renouvellement du matériel pédagogique du RASED (*41mn 12s*)

Mme Rougier, psychologue scolaire de secteur, a sollicité la Mairie de Saint-Junien en vue du renouvellement d'une partie de son matériel pédagogique qu'elle utilise pour les élèves de huit communes. Vous trouverez ci-dessous les détails de cette délibération :

CM 2021-02-04-6

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er mars 2021 (*42mn 31s*)

Considérant les besoins du service proximité et vie locale qui nécessite le recrutement d'un agent social permanent,
Considérant des départs en retraite aux services parc automobile et petits travaux urbains,
Considérant besoins en remplacement de ces agents partis à la retraite,
Le tableau des emplois ci-dessous est proposé au vote :

CM 2021-02-04-7

Voté à l'unanimité.

Vente de bois en forêt indivis avec Saint-Brice-sur-Vienne, assiette des coupes 2021 (*44mn 55s*)

Il est proposé d'approuver l'opération de coupe et de vente de bois telle que définie dans la délibération ci-dessous :

CM 2021-02-04-8

Vous trouverez également un Aménagement de la forêt communale indivise de St Junien-St-Brice-sur-Vienne_bis pour la période de 2017 à 2036.

J'ai pris la parole pour indiquer que bien sûr nous faisions confiance à l'ONF pour la gestion de cette forêt, et qu'ils savent certainement mieux que moi ce qu'il y a à y faire. Je précise que j'ai bien lu le document d'aménagement forestier mais qu'il est complexe. Aussi, je demande s'il serait possible que des personnes de l'ONF viennent nous présenter, en séance, leurs actions sur cette parcelle.

Pierre Allard indique que ce serait tout à fait possible, mais plus en commission qu'en séance du conseil pour des questions d'horaires.

Voté à l’unanimité.

Vœu pour le retrait de la proposition de loi dite de « sécurité globale » (*48mn 12s*)

La majorité a présenté le vœu suivant :

> *Nous, élus municipaux de Saint-Junien, affirmons notre attachement aux libertés collectives et individuelles fondamentales, liberté d’expression et de la presse notamment, qui fondent notre République et ses principes.*
>
> *Nous affirmons aussi que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour garantir l’égalité en luttant contre les discriminations, le racisme et toutes les formes de violence, incompatibles avec l’état de droit et la justice.*
>
> *Nous rappelons également que la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen établit que les services publics doivent être placés sous le contrôle des citoyens qu’ils servent et de leurs représentants élus.*
>
> *C’est, forts de ces valeurs, que nous tâchons d’appliquer et de promouvoir dans notre action municipale, que nous affirmons notre confiance et notre soutien aux agents et aux forces de l’ordre qui, œuvrent à protéger la population et à défendre ses libertés individuelles et collectives dans le respect scrupuleux des lois de la République et de ses principes.*
>
> *C’est au nom de ces mêmes principes que nous disons que ces tâches de maintien de l’ordre doivent être placées sous un contrôle démocratique qui ne peut s’accomplir que grâce au travail d’une presse libre, dont le droit à informer doit être défendu par la loi et par l’action de tous. C’est à ce prix que les violences peuvent être documentées et dénoncées, d’où qu’elles viennent.*

> *Nous émettons donc le vœu, d'accord en cela avec de nombreuses organisations de la société civile (syndicats, associations et partis politiques) et de nombreux citoyens, du retrait immédiat et inconditionnel du projet de loi dit de « Sécurité Globale » dont l'adoption menacerait les libertés démocratiques et affaiblirait le respect dû aux forces de l'ordre en les soustrayant, partiellement, à un légitime contrôle démocratique.*

(*Note du rédacteur : Tout en étant d'accord avec les principes énoncés, mon analyse et mes convictions personnelles ne me permettaient pas de voter pour ce vœu et je me suis donc abstenu.*)

Voté à la majorité. Une seule abstention (moi).

Remerciements (*50mn 41s*)

Remerciements envoyés à la mairie :

- **ANACR** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'ASSJ Pétanque** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'association Geek Over** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **Les amis du GEM** remercie la municipalité pour l'obtention d'une subvention.
- **L'Aéro Club** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- **La Banque Alimentaire** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.
- **Le Centre Évangélique** remercie la municipalité pour l'aide apportée tout au long de l'année.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-CM20210204

Questions Diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance.

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

Réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 30 mai 2021

Le 10 décembre 2020 s’est tenue une nouvelle réunion du Conseil Municipal, dans la salle du Châtelard et sans public à cause de la crise sanitaire.. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé. (les repères temporels sont donnés entre parenthèses)

Joëlle Pichon était absente en début de séance (arrivée à 19h), représentée par Didier Lekiefs.

Christelle Simonneau était absente en début de séance (arrivée à 19h15), représentée par Thierry Granet.

Stéphanie Tricard était absente, représentée par Bernadette Desroches.

*** Modification du 16/12/2020 ***
L’enregistrement Audio est disponible sur le site de la Mairie. Les repères temporels sont dans les titres des délibérations.
*** Fin de la modification ***

- Acceptation du legs de monsieur DESBORDES Camille (1mn 52s)
- Service Municipal d’Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque – Dépôt de demande d’Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales (4mn 18s)
- Adhésion de la Ville à l’association APMAC Nouvelle Aquitaine (6mn

52s)
- Approbation des Attributions de Compensation Année 2021 (8mn 18s)
- Classement de la rue Evariste Galois de voie communale en voie départementale et Transfert de domanialité avec le Département de la Haute-Vienne (9mn 49s)
- Contrat d'apprentissage – service Électricité (11mn 37s)
- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet identifié – chef de projet « création d'un potager municipal » (13mn 50s)
- Création de la Commission de Délégation de Service Public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales – Dépôt des listes pour élection de ses membres (20mn 41s)
- Délibération relative à la création et à la gestion d'un crématorium (23mn 44s)
- Dénomination des rues du lotissement Les Coteaux (39mn 20s)
- Effacement de dettes / Budget Général (40mn 05s)
- Création d'un groupement de commandes – Mise à disposition d'un hydrocureur et autres prestations de services (40mn 57s)
- Création d'un groupement de commandes – Services de télécommunication fixes et accès internet (42mn 40s)
- Projet éducatif territorial (PEdT) 2021-2024 (43mn 54s)
- Rabais accordé à Monsieur Philippe Burk – gérant du magasin Mod Passion (50mn 13s)
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (52mn 15s)
- Validation des avenants pour l'ASSJ Athlétisme, l'ASSJ Football, ROC ASSJ et F ASSJ Rugby (56mn 35s)
- Tableau des emplois au 1er juin 2021 (1h 05mn 12s)
- Recueil des tarifs 2021 – Modification des tarifs de location des chalets au camping de la Glane (1h 06mn 50s)
- Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Monsieur RAOBADIA Kanto – Parcelle cadastrée Section EV n° 214(1h 08mn 02s)
- Motion de soutien aux agents de la fonction publique territoriale (1h 09mn 34s)
- Remerciements
- Décisions du Maire
- Questions Diverses

Après l'appel, M. le Maire nous informe que le *Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement* pour l'année 2019 nous a été distribué. C'est un document d'une cinquantaine de pages qu'il nous faudra examiner plus tard. Il précise que si nous avons des questions sur ce document, elles devront être à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

(*2mn 15s*) Avant de parler du compte-rendu de la séance précédente, Pierre Allard voulait rendre hommage à **Jacques Barrière**, conseiller municipal de 1965 à 1977, décédé le 28 novembre dernier à l'âge de 89 ans, et à **Camille Desbordes**, figure de l'école Joliot-Curie et conseiller municipal de 1983 à 1989, décédé le 28 novembre dernier à l'âge de 94 ans. Après un rappel de leur parcours, il nous invite à observer une minute de silence.

(5mn 29s) Le compte-rendu de la séance du 16 novembre est en ligne sur le site de la mairie (Compte-Rendu du conseil municipal du 16 novembre)… L'enregistrement, avec repères temporels y est également disponible sur la page des comptes-rendus. Il ne comporte pas d'erreur mais n'indique toujours pas si des personnes ont pris la parole avant les votes. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails. Il n'y a pas de commentaires, donc le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Acquisition de parcelles à la SAS Sojudis – avenue d'Oradour sur Glane et rue Robert Doisneau (*5mn 52s*)

C'est une délibération de régularisation suite aux aménagements au niveau du Centre E. Leclerc et de la station service de l'enseigne.

Ci-joint le texte proposé.

Frédéric Dauvergne prend la parole pour demander des précisions :

> *Monsieur le Maire, mes chers collègues,*
>
> *En premier lieu je m'interroge sur les raisons pour*

> *lesquelles ces découpages parcellaires, certes justifiés par l'opération d'aménagement du Centre Leclerc, ne sont pas encore actées devant le notaire, alors que les opérations de construction sont achevées depuis plusieurs mois.*
>
> *En second lieu, s'agissant des nouvelles parcelles issues des opérations de division, elles ne sont pas clairement repérables sur le plan qui nous a été fourni. Il m'a fallu plusieurs lectures pour les situer sur le plan. Et concernant les parcelles AC427 et AC428, je ne parviens pas à les identifier. Pouvez-vous nous communiquer un plan plus précis ?*

Le Maire nous répond que cette délibération n'est faite que maintenant parce qu'on attend que le cabinet du géomètre fournisse les données, et qu'il attend lui que l'ensemble des opérations soient finalisées pour faire la division cadastrale avec les mesures exactes. Les délais sont régulièrement longs sur ce type de démarches : la fois précédente, sur un tel découpage, il a fallu attendre 6 mois. Ces divisions correspondent au plan qui avait été fourni avant les travaux par le centre Leclerc.

Nathalie Tarnaud demande si ces parcelles, aussi petites soient-elles, pourraient être végétalisées ? Le Maire lui précise que ce ne sont que des parcelles de voirie. Stéphanie Fourgeaud se rapproche alors de nous pour nous pointer les parcelles sur le plan.

Voté à l'unanimité.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021(*11mn*)

En attendant le vote du budget primitif 2021, il est demandé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Général dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2020, soit 884 608 € , répartis comme suit :

- chapitre 20, jusqu'à 400 000 €
- chapitre 21, jusqu'à 300 000 €
- chapitre 23, jusqu'à 184 608 €

CM 2020-12-10-2

Voté à l'unanimité.

Lignes directrices de gestion *(12mn 19s)*

Suivant le Comité Technique dans sa réunion du 8 décembre, il est demandé de valider les critères définis dans le document joint.

CM 2020-12-10-3

Après la lecture de la délibération par son rapporteur, Didier Lekiefs, M. Allard précise que ce n'est qu'une application de la loi. Auparavant les dossiers passaient devant une commission paritaire au niveau départemental.

M Lekiefs reprend la parole pour indiquer qu'il votera contre cette délibération qu'il vient de présenter car il considère que cette transformation de la fonction publique n'est pas une bonne chose. M. Allard indique qu'il partage cette préoccupation, mais que la loi oblige à avoir des lignes directrices de gestion pour ne pas bloquer l'évolution de carrière des agents. Il rappelle que beaucoup de maires étaient contre cette loi, mais qu'en République, on se doit de l'appliquer.

Mireille Chabaud, Christophe Wacheux et Laure Mura s'abstiennent. 6 élus de la majorité votent contre (Éliane Croci, Joëlle Pichon, Julia Sebbah, Philippe Gandois, Clément Ladune et Didier Lekiefs).

Voté à la majorité.

Modification des règles d'application du Compte Épargne Temps *(17mn 40s)*

Le Maire propose à l'assemblée de modifier les modalités d'application du Compte Épargne Temps (CET) détaillées dans la délibération du 15 décembre 2016, suite à la modification de la réglementation :
Le CET peut dorénavant être alimenté dans la limite de 70 jours au lieu des 60 jours initialement prévus.
L'ensemble des autres modalités d'application du compte épargne temps restent inchangées.

Voté à l'unanimité.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIF SEEP) *(19mn 40s)*

Il nous est demandé de valider la modification les délibérations précédentes sur le sujet pour préciser que l'indemnité pour travaux dangereux ne peut pas se cumuler avec le RIFSEEP, et pour préciser que les groupes de fonction concernant les filières pour lesquelles les décrets d'application relatifs à l'octroi de l'ISFE sont parus postérieurement.

Ci-joint, le document complet.

M. le Maire précise que les sommes présentées dans les tableaux sont les montants maximums calculés par l'État auquel on est obligé de se référer dans le document.

Voté à l'unanimité.

Tableau des emplois au 1er janvier 2021 *(23mn 30s)*

Ci-joint le tableau des emplois suite à l'avancement de grade de 2 agents.

Voté à l'unanimité.

Revalorisation des loyers d'habitation – 1er janvier 2021 *(25mn)*

La Commune de Saint-Junien loue plusieurs logements dont la révision du loyer est fixée au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre.
La revalorisation au 1er janvier 2021 des loyers dont la liste est annexée ci-après s'effectuerait donc de la manière suivante :

Loyer au 1er janvier 2020 x (indice de référence des loyers au 2ème trimestre 2020 / indice de référence des loyers au 2eme trimestre 2019)

Soit : Loyer-2020 x (130,57 / 127,72)

Ci-joint la liste des loyers concernés.

Voté à l'unanimité.

Revalorisation des redevances de TDF, Scandere et Lavaurs à compter du 1er janvier 2021 (*25mn 42s*)

Il est proposé de revaloriser les redevances pour occupation du domaine communal pour les société TDF, SCANDERE et LAVAURS. La révision de ces loyers se fait en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

CM 2020-12-10-7

Voté à l'unanimité.

Avenant n°13 de la société Towercast portant revalorisation de la redevance à compter du 1˝ janvier 2021 *(26mn 59s)*

Comme précédemment, il est proposé de revaloriser le montant de la redevance demandée à la société Towercast. Par contre, conformément à la convention signée en 2008, cette revalorisation se base sur l'évolution de l'indice de référence des loyers.

CM 2020-12-10-8

Voté à l’unanimité.

Recueil des tarifs 2021 de la ville de Saint-Junien *(27mn 57s)*

Ci-joint le recueil des tarifs proposés pour 2021. Globalement, les tarifs n’ont pas connu d’augmentation sur l’année 2021 par rapport à 2020. On notera l’allègement de la partie tarifs camping puisque seuls les chalets restent à la charge de la commune.

Voici le recueil des tarifs complet.

Il y a cependant, au coeur de ces tarifs, les montants de participation de la ville pour les transports scolaires auxquels nous nous étions déjà opposés l’été dernier.

Nous distribuons alors un document que nous avons préparé quand Yoann prend la parole.
(à noter que le document distribué comportait une erreur dans l’affichage du montant de la participation de la mairie pour le 4e enfant, erreur corrigée dans le document ci-joint)

> *Monsieur le Maire, Mes chers collègues,*
>
> *Le groupe Énergie citoyenne se félicite qu’il n’y ait pas de hausse globale des tarifs. C’est un signal donné à tous et à chacun à l’heure où la crise économique risque de succéder à la crise sanitaire.*
>
> *Cependant, comme nous l’avons déjà dit, certains tarifs ne sont pas acceptables dans leur construction car ils vont à l’encontre d’un principe, qui, pour nous, est cardinal, à savoir celui de justice sociale.*
>
> *Nous voulons parler des tarifs liés aux transports scolaires. En la matière, la Région a mis en place des tarifs progressifs en fonction du quotient familial et du nombre d’enfants par famille. Or, l’aide que la majorité a adoptée et compte de nouveau valider ce soir, est socialement injuste. Car, comme vous pourrez le constater sur le document que l’on fait tourner, l’effort relatif fait par la Mairie est plus important pour les hauts revenus que pour les bas revenus.*

> *À défaut d'une gratuité pour toutes les familles, que nous défendons, nous vous proposons de remplacer votre proposition par :*
>
> - *option 1, des aides progressives : il s'agit d'apporter une aide plus forte, en terme de pourcentage de participation, à ceux qui ont moins ;*
> - *à défaut, option 2, une aide proportionnelle : il s'agit d'un effort de participation semblable pour tous (nous proposons ici 75% mais ce chiffre peut être discuté).*
>
> *Dans les deux cas, il ne s'agit absolument pas d'un chamboulement des restes à charge pour les familles. Il s'agit simplement de justice et de lisibilité du dispositif.*
>
> *Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous espérons vivement que cette demande réitérée recevra un avis positif de la part de la majorité. Nous souhaiterions que formellement ces deux propositions d'amendement de la délibération soient successivement soumises aux voix.*

M. le Maire prend la parole pour indiquer que pour les premières tranches, les quotients familiaux les plus bas, il y a des aides « autres » qui interviennent (par exemple les aides de la CAF). Il ne comprend pas pourquoi ce tableau apparait ici en conseil municipal et n'a pas été présenté en commission. Si le tableau comparatif n'a effectivement pas été présenté en commission, Yoann rappelle qu'il parle de nos propositions à chaque fois que le sujet est à l'ordre du jour. Le Maire s'interroge aussi sur le fait que si on veut avoir de l'équité par rapport aux revenus pour les tarifs, pourquoi ce n'est pas le cas pour les familles « non ayant-droit » puisque pour elles on ne tient pas compte du revenu. (*Note du rédacteur : ce n'est pas non plus le cas pour les tarifs actuels de la mairie*) Je prends alors la parole pour rappeler que nous maintenons la proportionnalité proposée par la Région.

S'ensuit un débat assez long où diverses personnes interviennent sans réellement trouver d'argument contre les tarifs que nous proposons ni sans faire avancer le sujet, mis à part que pour compléter les propos du Maire disant que les revenus les plus faibles sont aidés par la CAF, M. Wacheux précise que le CCAS aide également les familles ayant le plus de difficulté. (*Note du rédacteur : on laisse donc la CAF et le CCAS*

financer le transport scolaire sur leur budget au lieu de le faire correctement dès le départ.) Il est également dit à plusieurs reprises que les tarifs proposés sont les tarifs pour une année scolaire et sont donc peu élevés, et suite à une question de Philippe Gandois il est précisé que dans de nombreuses autres communes en Haute-Vienne, il n'y a pas de prise en charge de la mairie pour les tarifs des transports scolaires.

Lors de ce débat, on entend aussi le Maire dire qu'il préfèrerait que les familles habitant à moins de 3 km, c'est-à-dire les familles ayant-droit, aillent à pied **ou en voiture** à l'école plutôt que de prendre le transport scolaire… (*Note du rédacteur : … en fait non, je reste sans voix…*)

Le Maire propose alors un vote pour savoir si on accepte de modifier une partie des tarifs du recueil avec l'une de nos propositions. Si le vote est favorable, un second vote serait organisé pour choisir laquelle des deux. Avant le vote, je précise que d'après nos simulations, les tarifs que l'on propose représentent un coût pour la Mairie aux tarifs actuels. Malheureusement, seuls les élus d'Énergie Citoyenne ont voté en faveur d'une modification de ce tableau de tarifs. Pierre Allard indique cependant que ce tableau sera donné à la responsable du service scolaire pour qu'il soit à l'ordre du jour de la prochaine commission en charge du sujet.

Vote des tarifs sans modification : 5 votes contre (*Yoann, Anne-Sophie, Frédéric, Nathalie* et moi)
Voté à la majorité.

Aide communale environnementale aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques *(55mn 41s)*

Il est demandé d'autoriser le versement aux particuliers en ayant fait la demande, d'une participation à la destruction des nids de frelons asiatiques, conformément à la délibération du 18 octobre 2016.

Pour rappel, les habitants sont libres de choisir l'entreprise pour l'intervention, sous réserve qu'elle soit agréée. C'est pourquoi il ne peut être fourni une liste d'entreprises agréées. La Mairie n'intervient qu'ensuite, pour le remboursement partiel. Alors que beaucoup de personnes, en 2016, pensaient qu'il n'y aurait qu'une seule entreprise, on constate qu'il y en a eu 5 différentes en 2020.

CM 2020-12-10-9

Voté à l'unanimité.

Validation de la demande de subvention de l'OCCE 87 École de la République *(57mn 07s)*

L'association OCCE87 Ecole de la République sollicite une demande de

subvention de projet pour la classe ULIS de 450 €.

Je prends alors la parole :

> *M. le Maire, mes chers collègues,*
>
> *Ayant été représentant des parents d'élèves en école primaire pendant quelques années dans plusieurs écoles différentes, dont l'école de la République, je sais à quel point les coopératives scolaires sont importantes pour le bon fonctionnement des écoles et l'éducation de nos enfants. Et d'autant plus pour les classes ULIS comme celle pour qui est prévue cette subvention.*
>
> *Il me semble que cette demande de subvention pour la classe ULIS revient régulièrement, obligeant les enseignants à faire une demande chaque année et de la lier à un projet. La ville de Saint-Junien est attachée depuis longtemps aux dispositifs en faveur de l'inclusion scolaire, et je profite de cette demande de subvention pour vous demander d'aller encore plus loin sur le sujet.*
>
> *Il est important de saluer le travail fait par les enseignants d'ULIS, et une forme de reconnaissance serait de les soulager de démarches administratives contraignantes. Ces démarches entrainent parfois, comme cette année, des retards au niveau de la demande, et donc de l'attribution. Dans d'autres communes, la « dotation » par enfant prévue pour les élèves en ULIS est plus importante que la dotation par enfant pour les classes normales. Cela se justifie par le fait qu'une classe ULIS a besoin de plus de matériel, et également a moins d'élèves par classe.*
>
> *Une classe ULIS ayant un maximum de 12 élèves, si on ramène cette subvention de 450€ au nombre d'élèves, cela fait 37,50€ par élève. Je vous propose donc d'envisager dans le prochain budget, et les suivants, d'allouer 40€ de plus par élève en ULIS. Ce serait un geste fort en terme de*

> *reconnaissance de ces classes inclusives, pour un coût équivalent aux subventions actuelles. J'invite donc le conseil à réfléchir à cette question lors de l'élaboration des budgets qui vont venir.*
>
> *Merci de votre attention.*

Après un discours indiquant que l'État ne jouait pas son rôle dans le domaine et qu'on parlait ici de « jouer à sa place », M. Allard nous dit que l'enseignant n'a probablement pas de problème pour trouver le temps de faire ces demandes. Il s'emmêle ensuite en mélangeant le problème de subvention à l'association des parents d'élèves qu'ils n'ont pas le droit de faire sans projet et la dotation allouée à chaque école en fonction du nombre d'élèves (qui n'est pas donnée à la coopérative scolaire, et est en fait plus un budget géré par la Mairie qui passe les commande pour les écoles).

Je rappelle encore une fois que la Ville fait déjà beaucoup pour les enfants et pour les classes inclusives. Je reprends les mots du maire disant qu'ils n'avaient pas le droit de donner une subvention de fonctionnement à une coopérative scolaire en disant que justement, ça simplifierait les choses de mettre ça directement au budget alloué par enfant. J'indique que si certaines années la classe ULIS a exceptionnellement besoin de plus encore, il sera alors plus facile de faire un projet exceptionnel pour demander un supplément. L'idée est vraiment de simplifier les choses et de leur donner un signal positif en leur donnant plus d'emblée. M. Allard ne comprend pas le gain de temps pour l'enseignant : je lui réponds qu'il est plus simple pour l'enseignant de passer une commande plutôt que de monter un projet pour pouvoir faire une demande de subvention. Il dit alors que sur le projet en question, la Mairie a une vision très large de ce qu'est un projet. Je m'étonne alors qu'une demande de subvention pour projet ne soit pas liée à un réel projet et j'ai peur que ces subventions puissent être considérées comme des subventions de fonctionnement. Stéphanie Fourgeaud précise alors que cette association a un statut associatif et qu'on peut donc faire une subvention de fonctionnement. Je précise que comme elle dépend de l'OCCE-87, et que c'est une coopérative scolaire, nous n'avons pas le droit de leur attribuer des subventions de fonctionnement. La DGS et le Maire semblent convaincus que les statuts de l'association leur en donnent le droit.

M. Wacheux prend la parole pour indiquer qu'en début d'année il est difficile pour un enseignant d'ULIS de savoir les besoins qu'il aura compte tenu de la spécificité du « public ». M. La Dune prend ensuite la parole pour dire qu'il ne pense pas que de donner plus de budget pour les enfants handicapés n'est pas un bon message. Passer par une demande de subvention permet une souplesse dans les demandes et les fonds

alloués. (*Note du rédacteur : comme je l'ai dit précédemment, avoir un budget plus élevé n'empêche pas ponctuellement des demandes de subventions exceptionnelles en cas de besoin plus élevé*)

M. Beaudet a alors pris la parole pour indiquer que le fait qu'il y ait une ULIS est pris en compte dans le montant de cette subvention, puisque pour les écoles qui ont une ULIS, la subvention est de 450 € alors que pour les écoles qui n'en ont pas, elle est de 350 euros pour les autres… (*Note du rédacteur : donc où est la souplesse et le projet si les montants sont fixes pour toutes les écoles ?..*)

N'arrivant pas à faire comprendre que d'augmenter la dotation par élève au niveau du budget serait à la fois plus pérenne, plus simple pour les enseignants et surtout plus sécurisé en terme juridique, je n'ai pas cherché à argumenter plus.

Voté à l'unanimité.

Remerciements

Pas de remerciements.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

Decisions-20201210

Questions Diverses

(1h 17mn 35s) Nathalie Tarnaud demande la parole :

> *Monsieur le Maire, Mes chers collègues,*
>
> *Le groupe Énergie citoyenne tient ici à faire part de son inquiétude face aux annonces relayées dans la presse concernant l'avenir de l'usine d'International Paper.*
>
> *En effet, alors que nous sommes à l'aube d'une potentielle crise économique, le fait que le géant américain, propriétaire de l'usine, fasse savoir qu'il souhaite recentrer son activité sur le carton ondulé et céder à une filiale autonome, SpinCo, la production du papier d'impression, activité du site de Saillat, ne peut que*

susciter une certaine méfiance.

Avec ses 600 salariés, nous sommes face à une entreprise dont l'envergure dépasse celle de la cité saillataise. Nombre de nos voisins, amis ou parents travaillent, comme on dit, « à Saillat » ou pour le compte d'une société de sous-traitance liée « à Saillat ». C'est donc tout le bassin économique de l'ouest du département et de la Charente limousine qui est concerné par cette annonce.

Dans ce cadre, il est indispensable de faire preuve de vigilance. Et nous en ferons preuve. Il serait inadmissible qu'une entreprise de cette taille, dont les investissements techniques sont remarquables, soit menacée en tout ou partie, et procède à des licenciements pour une rentabilité toujours plus démesurée.

La localisation des activités industrielles est un enjeu social et écologique. Et, nous le savons, si des activités disparaissent, si des savoir-faire disparaissent, leur retour n'est plus envisageable… Il ne faut pas que le système reproduise les fautes du passé. Cette usine, reconnaissons-le, c'est aussi l'une des fiertés de notre territoire.

Et puis, International Paper, ce n'est pas non plus n'importe quelle activité. Nous parlons d'une usine classée SEVESO dont le périmètre de dangerosité recouvre d'ailleurs une partie de notre commune et dont les activités, si elles venaient à faire l'objet d'un sous-investissement, pourraient faire craindre un risque accru de potentielles pollutions, qu'il s'agisse notamment de l'eau ou de l'air. Notre santé et notre environnement sont donc directement concernés par les évolutions envisagées. Le sérieux de la gestion de cette entreprise est une condition indispensable à son existence.

> *Le collectif Énergie citoyenne est donc aux côtés des salariés, des représentants du personnel et des organisations syndicales pour qu'ils puissent obtenir dans les meilleurs délais des informations quant au projet envisagé pour le site de Saillat. À tous nous leur disons : « Vous n'êtes pas seuls ; nous sommes là et serons là ! »*

M. Allard rappelle que ce site est exemplaire au niveau environnemental. Il suit également ce qui se passe sur Saillat mais rappelle que quelles que soient nos déclarations et nos intentions, cela a peut d'influence sur les décisions des dirigeants américains. Mais d'après les informations qu'il a il n'est *pour l'instant* pas plus inquiet que ça car ce qui se passe à Saillat est semble-t-il une grosse opération boursière qui ne devrait pas avoir d'impact sur les emplois, même si rien ne permet de le garantir à l'heure actuelle.

(*1h 26mn 45s*) M. Granet prend la parole au nom des élus socialistes du conseil. Il nous annonce que la section du Parti Socialiste de Saint-Junien offre un buste en bronze de Jean Jaurès à la ville pour qu'il soit exposé dans la salle du conseil municipal. Ce buste a pour vocation de remplacer celui qui avait été acheté par le conseil municipal sous l'initiative de Joseph Lasvergnas il y a 100 ans et qui a disparu lorsque la Ville était dirigée par une délégation spéciale sous le régime de Vichy. Ce geste est fait pour réaffirmer notre confiance en l'avenir et il cite ensuite Jaurès pour appuyer ses propos.

Le Maire accepte et indique que le buste sera installé de manière très visible et salue également le personnage qu'était Jaurès et son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre Allard annonce la clôture de la séance.

Articles récents

- Réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2025
- Restez informés !
- Réunion du Conseil Communautaire POL du 23 juin 2025
- Faisons du projet LiCHEN une opportunité pour tout notre territoire !
- Agir contre les déserts médicaux, une urgence de santé publique

Archives

- juin 2025 (6)
- mai 2025 (1)
- avril 2025 (2)
- mars 2025 (3)
- février 2025 (2)
- janvier 2025 (1)
- décembre 2024 (2)
- novembre 2024 (4)
- juin 2024 (3)
- mai 2024 (1)
- avril 2024 (2)
- mars 2024 (3)
- février 2024 (5)
- décembre 2023 (1)
- novembre 2023 (2)
- septembre 2023 (1)
- juin 2023 (1)
- mai 2023 (2)
- avril 2023 (3)
- mars 2023 (1)
- février 2023 (2)
- janvier 2023 (1)
- décembre 2022 (5)
- novembre 2022 (2)
- septembre 2022 (1)
- juillet 2022 (3)
- juin 2022 (3)
- avril 2022 (2)
- mars 2022 (2)
- février 2022 (2)
- janvier 2022 (2)
- décembre 2021 (1)
- novembre 2021 (2)
- octobre 2021 (1)
- septembre 2021 (1)
- juin 2021 (1)
- mai 2021 (2)
- avril 2021 (3)
- mars 2021 (5)
- février 2021 (3)
- décembre 2020 (2)
- novembre 2020 (2)
- octobre 2020 (3)
- septembre 2020 (1)
- juillet 2020 (1)
- juin 2020 (6)
- mai 2020 (1)
- avril 2020 (1)

Méta

- Connexion
- Flux des publications
- Flux des commentaires
- Site de WordPress-FR

Rechercher

- Politique de confidentialité
- Sitemap

- Facebook
- X
- RSS